

Département de la Moselle

LAUNSTROFF

CARTE COMMUNALE



1

rapport de présentation

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. DONNEES DE BASE	7
1.1. TERRITOIRE COMMUNAL.....	7
1.1.1. Situation administrative	7
1.1.2. Situation géographique.....	7
1.1.3. Voies de communication	7
1.2. MILIEU HUMAIN	8
1.2.1. Historique	8
1.2.2. Démographie.....	8
Population totale	8
Evolution générale de la population.....	8
Ménages	9
Pyramides des âges	9
1.2.3. Activités	11
Taux d'activité	11
Caractéristique de la population active	11
Population ayant un emploi et un lieu de travail	12
Activités sur LAUNSTROFF.....	12
1.2.4. Village et habitat.....	13
Evolution des logements par type de résidence	13
Age des logements	13
Eléments de confort des résidences principales.....	13
Types de logements (résidences principales).....	14
Nombre de pièces (résidences principales).....	14
Statut d'occupation (résidences principales).....	14
Bâti et urbanisme	14
1.2.5. Services et équipements	23
Services	23
Equipements scolaires.....	23
Equipements sportifs et culturels	23
Transport en commun.....	23
Assainissement.....	23
Alimentation en eau potable	24
Protection incendie	24
Traitement des déchets	24
1.2.6. Patrimoine communal.....	24
1.3. ELEMENTS PHYSIQUES	28
1.3.1. Topographie	28
1.3.2. Géologie	30
1.3.3. Eaux	32
Hydrologie : les eaux superficielles.....	32
Hydrogéologie : les eaux souterraines.....	32

1.4. MILIEUX NATURELS	35
1.4.1. Milieux biologiques	35
Flore.....	35
Faune.....	35
1.4.2. Sites d'intérêt écologique	36
1.4.3. Paysage	39
1.5. UTILISATION DU SOL	42
1.5.1. Agriculture	42
1.5.2. Sylviculture	42
1.5.3. Richesses naturelles	42
2. HYPOTHESES ET OBJECTIFS D'AMENAGEMENT	43
2.1. LE PORTER A LA CONNAISSANCE	43
2.2. LES ACTIONS EN INTERCOMMUNALITE	43
3. CONCLUSION	43

DEUXIEME PARTIE : JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE

1.	CONTRAINTES REGLEMENTAIRES	45
1.1	CONTRAINTES AGRICOLES	45
1.2	CONTRAINTES LIEES AUX SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE.....	46
2.	CONTRAINTES LIEES A LA ZONE BATIE.....	46
3.	ENJEUX COMMUNAUX.....	47
4.	DEVELOPPEMENT COMMUNAL.....	48

INTRODUCTION

Suivant l'**article R 124-2** (décret du 27 mars 2001), le rapport de présentation :

1) Analyse l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique ;

2) Explique les choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L 110 et L 121.1, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées ; en cas de révision, il justifie, le cas échéant, les changements apportés à ces délimitations ;

3) Evalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Article L.121.1 (loi du 13 décembre 2000). Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

1) L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable,

2) La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'espace rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux,

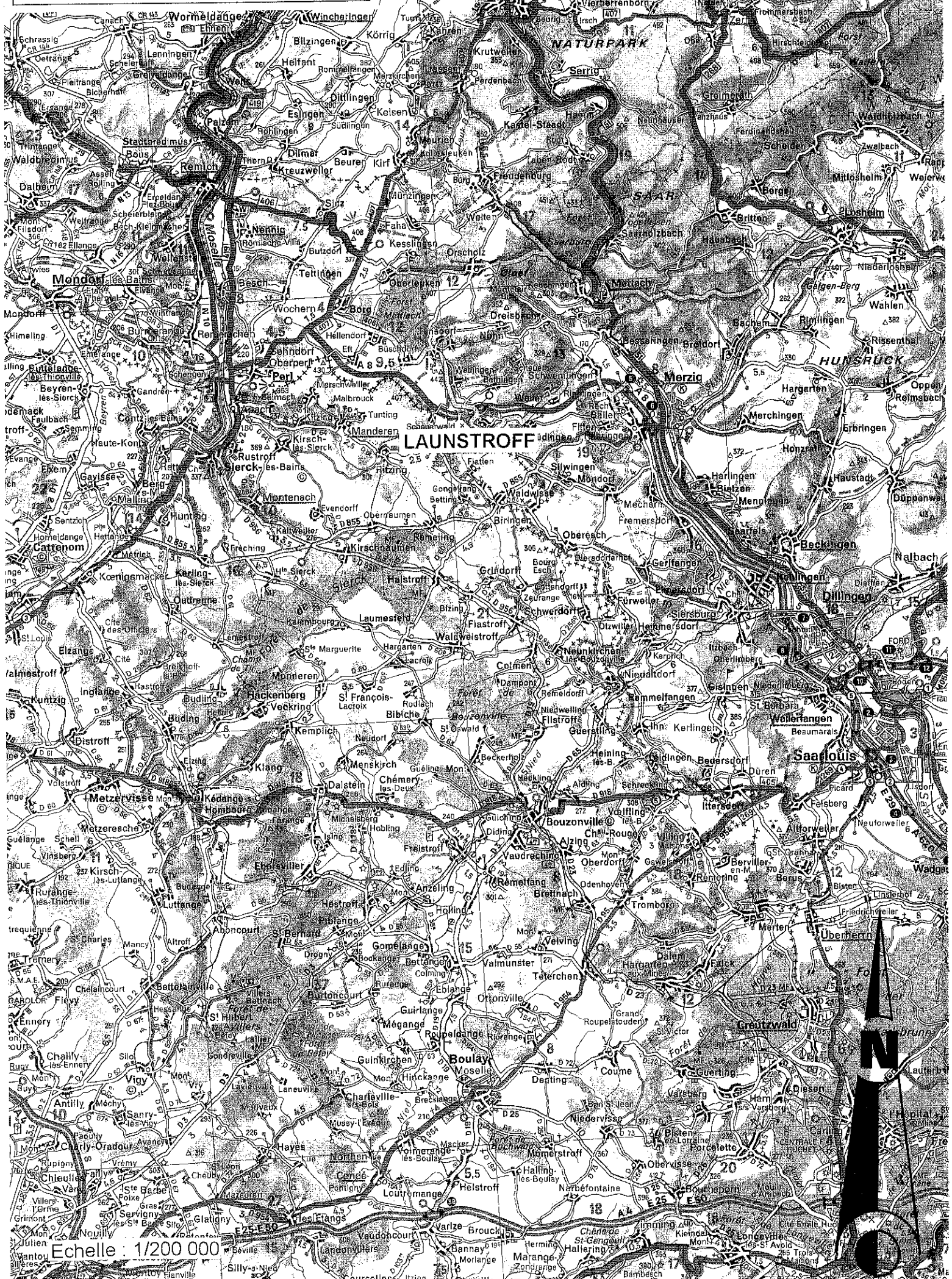
3) Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la préservation des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

**PREMIERE PARTIE
ETAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT**

PLAN DE SITUATION

Saarburg

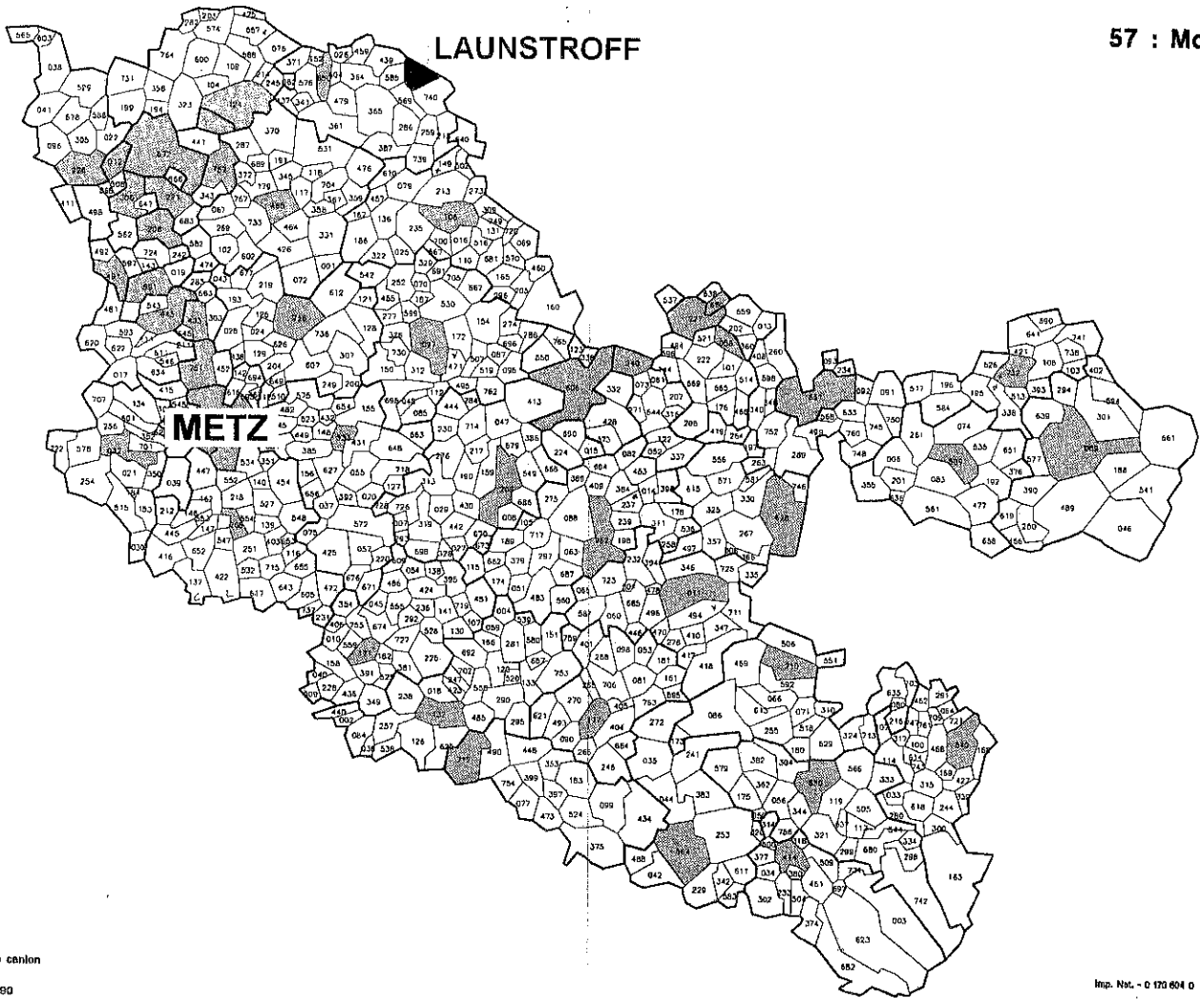
5



Echelle : 1/200 000



SITUATION DANS LE DEPARTEMENT

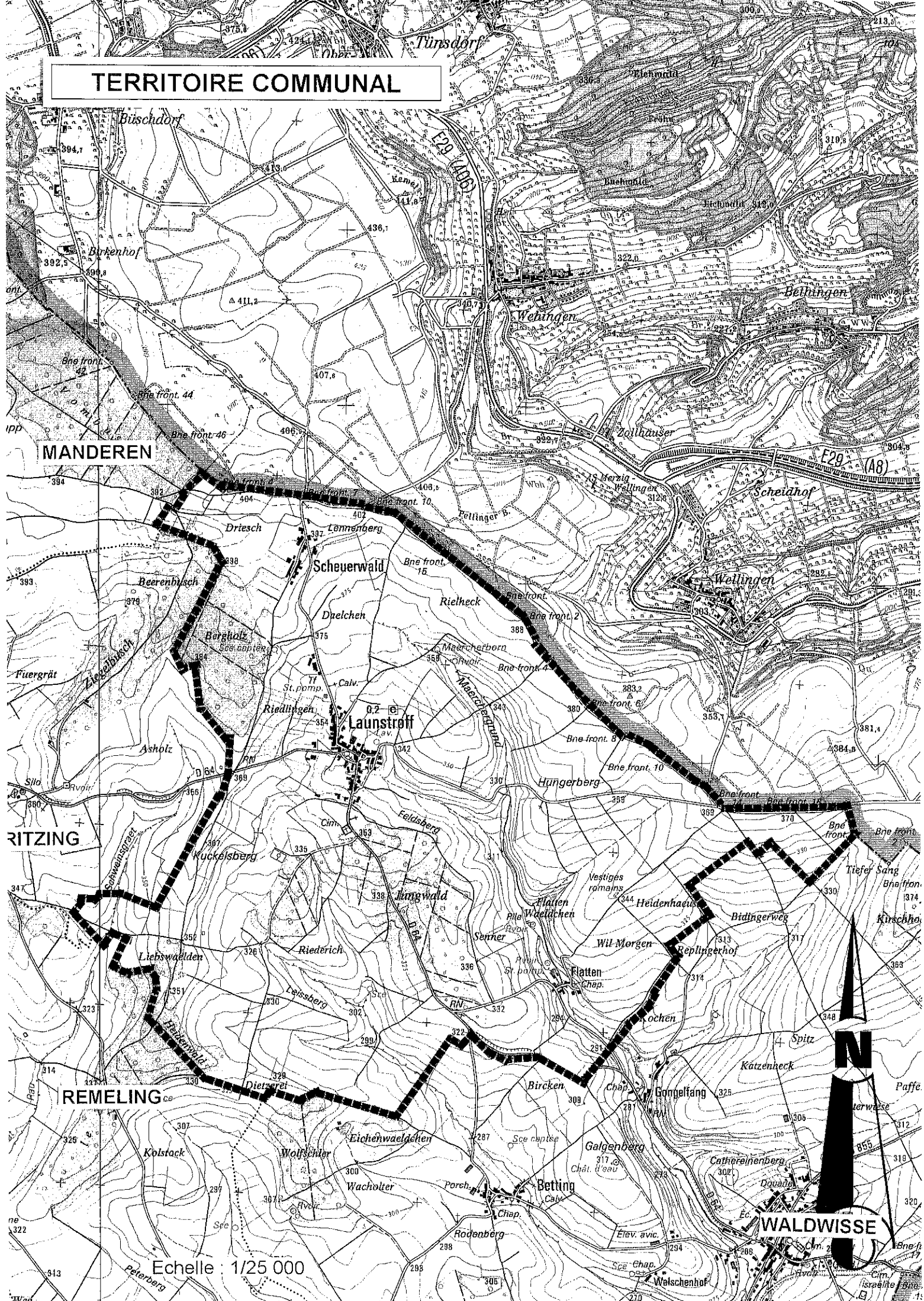


LAUNSTROFF

57 : Moselle

METZ

TERRITOIRE COMMUNAL



MANDEREN

RITZING



REMLING

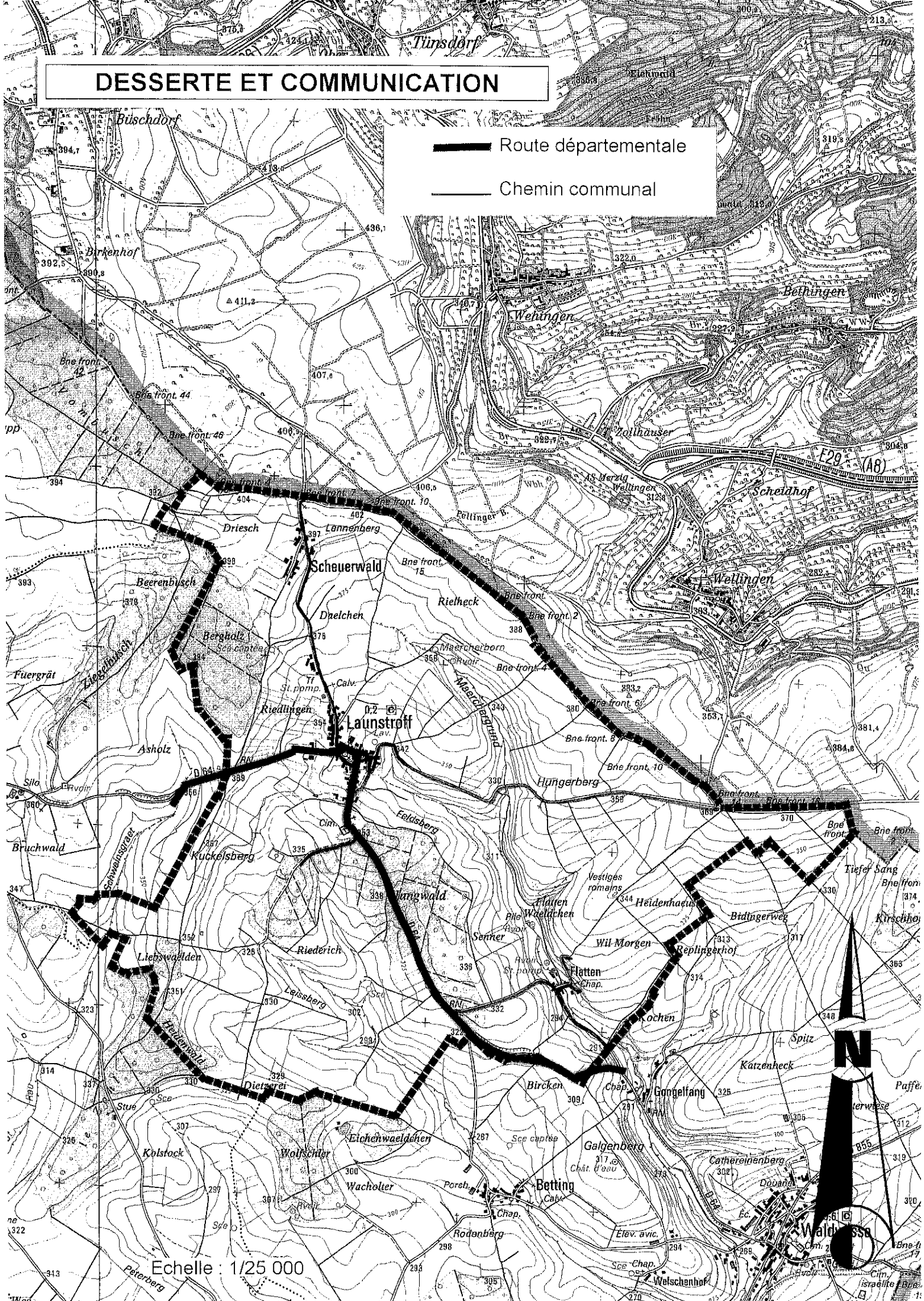
WALDWISSE

Echelle : 1/25 000



DESSERTTE ET COMMUNICATION

-  Route départementale
-  Chemin communal



Echelle : 1/25 000

1. DONNEES DE BASE

1.1. TERRITOIRE COMMUNAL

1.1.1. Situation administrative

La commune de LAUNSTROFF appartient au canton de SIERCK LES BAINS et à l'arrondissement de THIONVILLE EST.

Le territoire communal est limitrophe des communes suivantes :

- Allemagne au nord,
- WALDWISSE à l'est,
- REMELING au sud est,
- RITZING et MANDEREN à l'ouest.

1.1.2. Situation géographique

La commune est située à environ 12 km au sud est de SIERCK LES BAINS (chef lieu de canton), 32 km de THIONVILLE (chef lieu d'arrondissement) et à 60 km au nord de METZ (préfecture).

Le territoire communal a une superficie de 781 ha pour une population de 224 habitants en 1999. La densité est de 28 habitants/km².

Le territoire communal est principalement occupé par des surfaces agricoles (597 ha soit 76% du territoire.) et la forêt (100 ha soit 13%).

1.1.3. Voies de communication

La commune de LAUNSTROFF est desservie par :

- la RD64 qui relie WALDWISSE à MONNEREN,
- la RD64j qui dessert FLATTEN,
- la RD64c qui dessert SCHEUERWALD.

Aucun chemin pédestre et équestre inscrit au plan départemental n'est recensé.

Les chemins communaux desservent le village de LAUNSTROFF et permettent de rejoindre SCHEUERWALD et FLATTEN.

1.2. MILIEU HUMAIN

1.2.1. Historique

LAUSNTROFF dépendait de l'ancienne province de Lorraine et de l'ancien domaine de l'abbaye de SAINT-MAXIMIN de TREVES.

1.2.2. Démographie

Population totale

	1968	1975	1982	1990	1999	2004
Nombre d'habitants	244	208	177	199	224	230

Evolution générale de la population

	1962 1968	1968 1975	1975 1982	1982 1990	1990 1999
Variation annuelle %	-2,77	-2,26	-2,27	1,41	1,38
Solde migratoire annuel %	-2,67	-1,19	-1,24	1,81	1,70
Solde naturel annuel %	-0,06	-1,07	-1,02	0,40	-0,32
Naissance ‰	15,5	8,2	8,8	9,4	6,9
Décès ‰	16,1	18,9	19	13,4	10,1

Après une perte constante du nombre d'habitants de 1962 à 1982, la tendance s'est inversée mais le nombre d'habitants présents en 1968 n'est toujours pas retrouvé.

La variation de population est liée principalement au solde migratoire. Lorsqu'il est négatif LAUNSTROFF perd des habitants ; lorsqu'il devient positif, LAUNSTROFF gagne des habitants.

Le solde naturel est toujours négatif sauf entre 1982 et 1990 : il y a donc plus de décès que de naissances.

Ménages

	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. et plus	Nombre de pers/ménage	TOTAL
1975	6	11	8	20	7	6	3,58	58
(%)	10	19	13,5	34,5	12	10		100
1982	8	15	12	12	7	3	3,10	57
(%)	14	26	21	21	12	6		100
1990	10	18	15	10	4	7	3,10	64
(%)	15,5	28	24	15,5	6	11		100
1999	18	19	22	10	5	6	2,80	80
(%)	22,5	24	27,5	12,5	6	7,5		100
Moselle 1999	25,6%	30,7%	18,7%	15,7%	6,5%	2,8%	2,57	100%

Ce sont les ménages de 5 personnes et plus qui sont de moins en moins représentés au profit des ménages de 1, 2 ou 3 personnes.

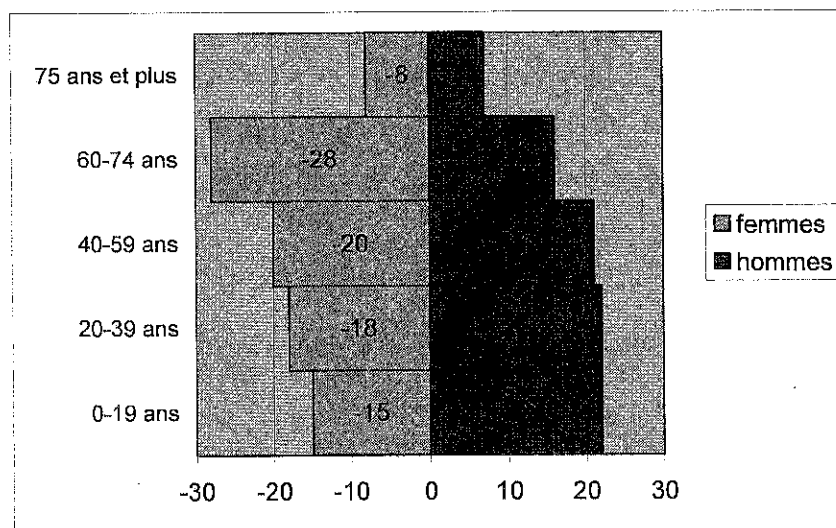
Ce sont les ménages de 4 personnes qui ont le plus fortement diminué.

Pyramides des âges

Données 1982 (177 habitants)

Total femmes : 89

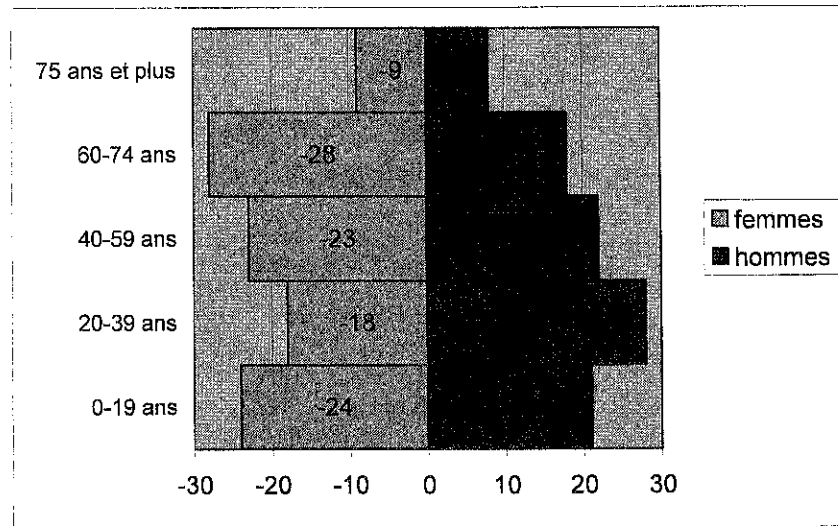
Total hommes : 88



Données 1990 (199 habitants)

Total femmes : 102

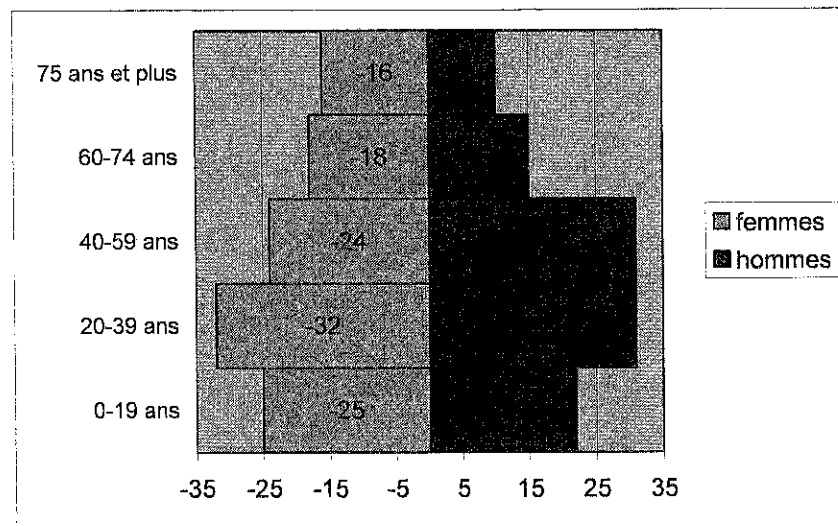
Total hommes : 97



Données 1999 (224 habitants)

Total femmes : 115

Total hommes : 109



Indice de jeunesse : $I = (0-19 \text{ ans}) / (60 \text{ ans et plus})$

En 1982 : $I = 0,62$

en 1990 : $I = 0,71$

1999, $I = 0,79$

Les pyramides sont fortement déséquilibrées surtout en 1982 et 1990. La situation s'améliore depuis 1999 même si la tranche d'âge 0-19 ans reste encore trop faiblement représentée. L'indice de jeunesse est en hausse constante : la population rajeunit.

1.2.3. Activités

Taux d'activité

		1975	1982	1990	1999
LAUNSTROFF	Population (+ de 15 ans)	177	153	175	189
	Population active	100	71	71	93
	Taux d'activité %	56,5	46,4	40,6	49,2
Région	Taux d'activité %			51,5	

Le taux d'activité a diminué régulièrement entre 1975 et 1990, la tendance est à l'augmentation. Il est lié à un nombre faible d'actifs.

Caractéristique de la population active

		Hommes	Femmes	Total
Population active	1975	60	40	100
	1982	39	32	71
	1990	49	22	71
	1999	57	36	93
Actifs ayant un emploi	1975	60	39	99
	1982	39	32	71
	1990	49	19	68
	1999	54	34	88
Dont salariés	1975	29	9	38
	1982	18	10	28
	1990	28	11	39
	1999	37	23	60
Chômeurs	1975	0	1	1
	1982	0	0	0
	1990	0	3	3
	1999	3	2	5

La population active masculine et féminine a diminué entre 1975 et 1990. La tendance s'inverse ensuite.

Seule la population féminine salariée augmente régulièrement depuis 1975 et suit la tendance actuelle.

Les chômeurs sont en augmentation mais représentent seulement 5% de la population active en 1999 (11,6% en Moselle en 1999).

Population ayant un emploi et un lieu de travail

	1975	1982	1990	1999
Population active ayant un emploi	99	71	68	88
Travaillant dans la commune	63	43	28	22
Travaillant dans le département excepté la commune	22	13	14	66
Travaillant hors du département	14	15	26	

La population active travaillant sur le ban communal a fortement diminué depuis 1975. La population travaillant hors du département se déplace vers le Luxembourg et l'Allemagne. Le pourcentage reste toujours fort.

Activités sur LAUNSTROFF

Les activités font partie du secteur :

- primaire : 18 agriculteurs dont 4 doubles actifs,
- tertiaire : 1 enseignant, 3 employés communaux

2 boulangers, 1 fromager, 4 surgelés sont itinérants. Les commerces et les services sont à SIERCK LES BAINS, BOUZONVILLE et THIONVILLE (grande distribution, spécialiste).

Les commerces de proximité sont en Allemagne.

1.2.4. Village et habitat

Evolution des logements par type de résidence

	1968	1975	1982	1990	1999
Nombre d'habitants	244	208	177	199	224
Nombre de logements			75	83	92
Résidences principales	63	58	57	64	80
Résidences secondaires			6	8	7
Logements vacants			12	11	5

Le nombre de logements tend à augmenter. Ce sont les résidences principales qui assurent cette variation.

Les résidences secondaires restent marginales et les logements vacants sont de moins en moins nombreux.

Age des logements

	avant 1949	1949-1974	1975-1981	1982-1989	1990 et plus	TOTAL
Nombre	71	7	2	2	10	92
%	77	8	2	2	11	100
Moselle (%)	30	39,9	11,5	9,9	8,7	100

Les constructions sont majoritairement anciennes (constructions avant 1949). Seulement 15% du parc immobilier a moins de 25 ans.

Il y a environ 1 permis de construire tous les 2 ans depuis 25 ans.

Éléments de confort des résidences principales

	1990	1999	Moselle 1999
Résidences principales	64	80	
Chauffage central	23 (36%)	46 (57,5%)	76,4%
WC intérieur	59 (92%)	73 (91%)	97,6%
Baignoire ou douche	56 (87,5%)	76 (95%)	98,3%

Ce sont le chauffage central et la baignoire ou douche qui ont le plus fortement progressé entre 1990 et 1999, même si la représentativité reste moindre par rapport à celle du département.

En 1999, le WC intérieur est plus important en nombre alors que le pourcentage est inférieur.

Types de logements (résidences principales)

	Maison individuelle	Logement dans un immeuble collectif	Fermes	Autres	TOTAL
1990	54 (84%)	4 (6%)	3 (5%)	3 (5%)	64
1999	72 (90%)	8 (10%)		0	80
Moselle 1999	55,2%	42%		2,8%	

LAUNSTROFF est un village classique disposant avant tout de maisons individuelles. Les logements collectifs sont en augmentation, phénomène rare en milieu rural.

Nombre de pièces (résidences principales)

	LAUNSTROFF		Moselle
	1990	1999	1999
1 pièce	0	0	3,6%
2 pièces	3 (5%)	2 (2,5%)	7,7%
3 pièces	0	6 (7,5%)	17,9%
4 pièces	5 (8%)	12 (15%)	25,5%
5 pièces ou plus	56 (87%)	60 (75%)	45,2%

Les résidences principales ne disposaient jamais de 1 ou 3 pièces en 1990. L'évolution tend à faire augmenter les 3 ou 5 pièces au détriment des 2 ou 5 pièces et plus.

Statut d'occupation (résidences principales)

	LAUNSTROFF		Moselle
	1990	1999	1999
Propriétaire	53 (83%)	65 (81%)	51,2%
Locataire ou sous-locataire	7 (11%)	6 (7,5%)	34,8%
Logé gratuitement	4 (6%)	9 (11,5%)	6,4%

La majeure partie de la population est propriétaire de son logement. Elle est en proportion beaucoup plus importante qu'en Moselle : ce phénomène est général en milieu rural.

Les locataires ont tendance à diminuer en nombre alors que le nombre de logement collectif est en augmentation sur la même période.

Bâti et urbanisme

Le village se développe à partir d'une unité de base qui est la maison à trois travées du type "logement étable grange".

Les caractéristiques de cette maison sont les suivantes :

- la travée de trois à quatre mètres de large correspond à la portée moyenne d'une poutre en bois. Elle définit ainsi la trame constructive,
- les murs de refend, perpendiculaires à la rue, ne s'élèvent en général qu'au dessus du logis et de l'étable,
- les murs pignons soutiennent la charpente. Ils sont souvent aveugles,
- la toiture à deux pans se développe en pente douce,
- la grande profondeur des bâtiments est une constante de l'architecture lorraine traditionnelle,
- les murs sont en pierre calcaire, facile à tailler et protégés d'un enduit à la chaux,
- la couverture est en tuiles rouges,
- les encadrements de portes, fenêtres et oculus sont en pierre de taille,
- l'usoir : espace intermédiaire entre la voirie publique et le bâti est une constante fondamentale du village lorrain.

La configuration traditionnelle, village rue, est bien marquée à LAUNSTROFF (rue de la frontière, rue de Waldwisse) et à SCHEUERWALD (le long du chemin rural). A FLATTEN, la configuration est plutôt village tas où s'est greffé un axe de type pavillonnaire, le long du chemin communal en direction de WALDWISSE.

Dans le village tas, les constructions jouxtent des bâtiments agricoles et des vergers. Des toits de tuiles, le plus souvent à faible pente, encadrent l'ensemble indissociable de la rue et des usoirs, souvent encombrés de réserves de bois et de matériels divers. Le village tas a un plan ramassé, confus, découpé par des rues courtes, au tracé imprévu.

Dans le village rue, la rue principale comporte les équipements (école, église, cimetière), les autres rues étant des annexes.

Le Luxembourg influence l'architecture. Elle se traduit par des variantes :

- corps de bâtiments plus massifs qui tenteraient de s'isoler de l'ensemble du bâti,
- dissociation entre le corps de ferme et habitation. D'une part par des chaînes appareillées, voire même une discontinuité de la toiture,
- apparition de l'ardoise en couverture, qui se traduit par une pente plus forte,
- apparaissent également des pans coupés et le percement des pignons.

A partir de 1900, l'exode rural ajouté à la baisse de la natalité entraînent un ralentissement considérable du rythme de la construction. Seules des modifications ou des extensions du bâti existant sont réalisées. Cela se traduit par un contraste marqué entre l'avant et l'arrière des bâtiments. La rue principale est une illustration : en effet, on y perçoit à la fois un linéaire de façade régulier et continu et un arrière de maisons très encombré et désordonné.

Dans les vingt dernières années, par contre, la situation du cadre de vie a subi une évolution importante déterminée par les changements du mode de vie :

- avènement de la famille restreinte,
- accroissement du niveau de confort,
- séparation entre le lieu de travail et le lieu d'habitat,
- modernisation et mécanisation des exploitations agricoles.

Tous ces changements forment un ensemble de facteurs qui modifie l'image du village. La construction en pavillonnaire se développe en marge du village (au sud du village de LAUNSTROFF et de FLATTEN).

De grands bâtiments répondant à toutes les normes de fonctionnement d'une exploitation moderne, remplacent à l'extérieur du village, les corps de fermes vétustes et étriqués à l'intérieur du tissu construit.

D'anciennes maisons d'habitation, encore occupées par des personnes âgées ou totalement inoccupées ne sont plus du tout entretenues.

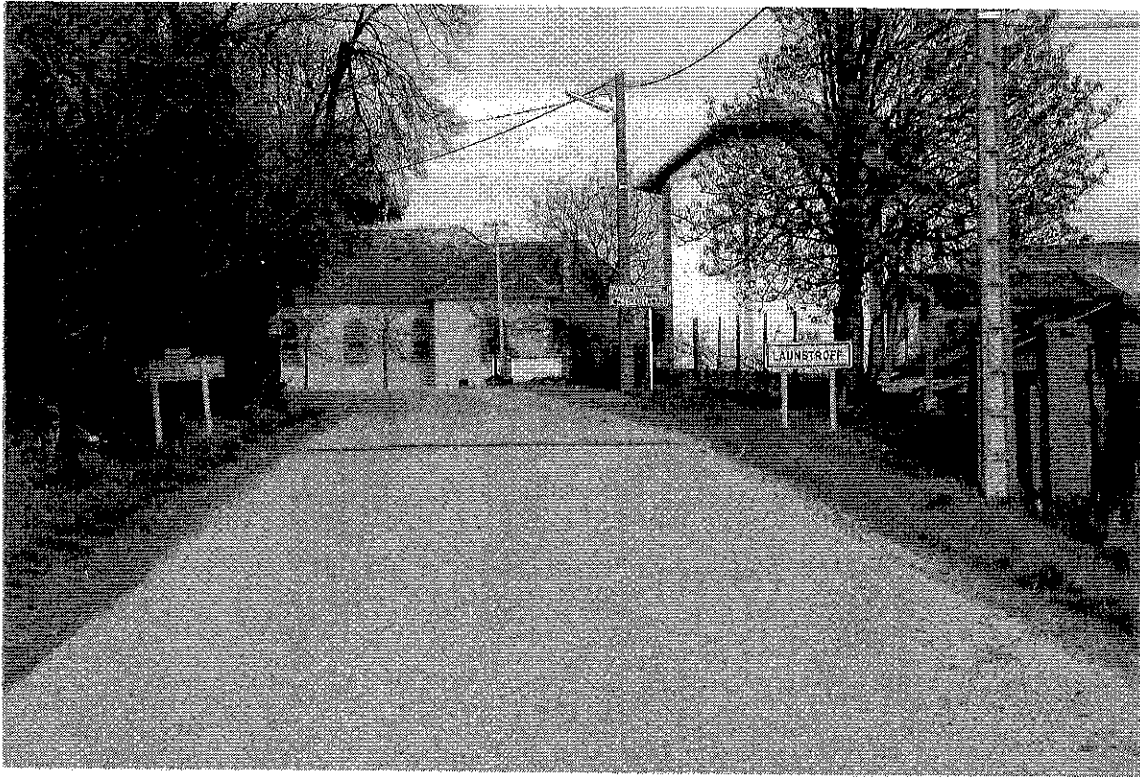
L'usoir, soumis aux réglementations d'hygiène, a beaucoup perdu de son importance, il sert le plus souvent de place de stationnement pour les véhicules particuliers, il est dans certains cas, clôturé et privatisé.

L'époque récente exprime 2 phénomènes antagonistes : d'une part la diminution constante de la population agricole et, d'autre part, l'installation progressive de nouveaux ruraux. 2 sortes d'actions en dérivent sur le cadre bâti :

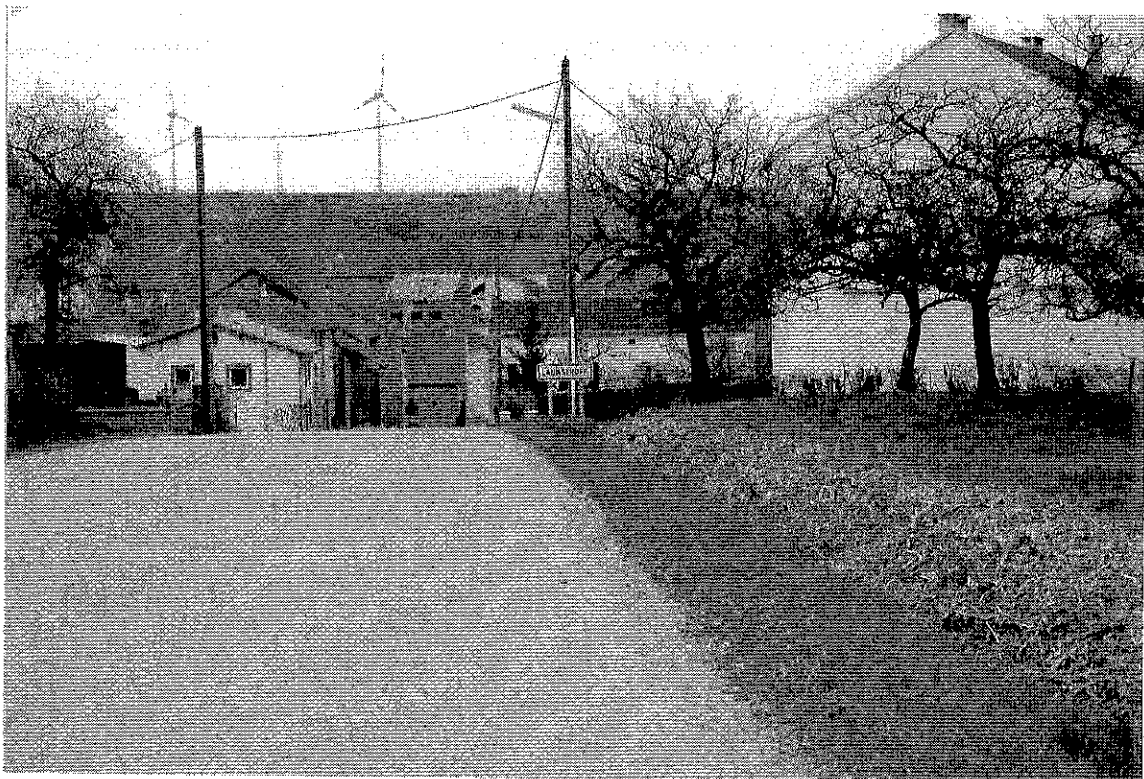
- la réhabilitation de l'habitat existant (selon les dispositions immobilières et les aléas de la vente),
- l'implantation sporadique de nouvelles constructions (typologie du modèle individuel) en raison d'une saturation de l'existant.

Les besoins nouveaux en matière d'habitat ont fini par déborder l'assiette traditionnelle du village. Avec le développement forcené de la maison individuelle, conjugué au nouveau besoin de vivre à la campagne, le patrimoine immobilier a trouvé un nouvel élan. Il s'est traduit d'une part, selon une reprise fonctionnelle de l'habitat existant et, d'autre part, avec l'adjonction sporadique de modèle d'habitations isolées.

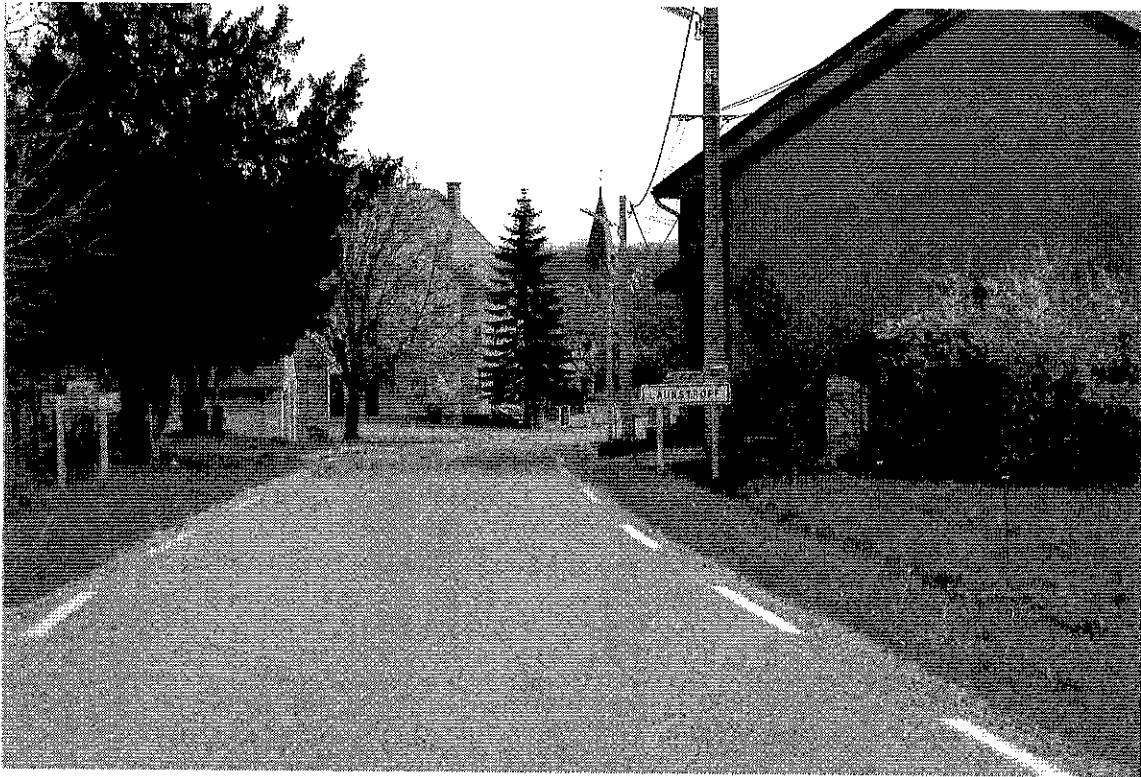
Les habitations les plus récentes se situent en limite des rues principales. Ces constructions n'ont pas de caractère particulier au sens où elles sont identiques à toutes celles que l'on retrouve sur l'ensemble du département. Elles sont variées dans la mesure où il n'y a pas véritablement d'opérations groupées.



Entrée de LAUNSTROFF, côté RITZING, par RD64.



Entrée de LAUNSTROFF, côté WALDWISSE, par RD64.



Entrée de LAUNSTROFF, côté SCHEUERWALD, par RD64c.



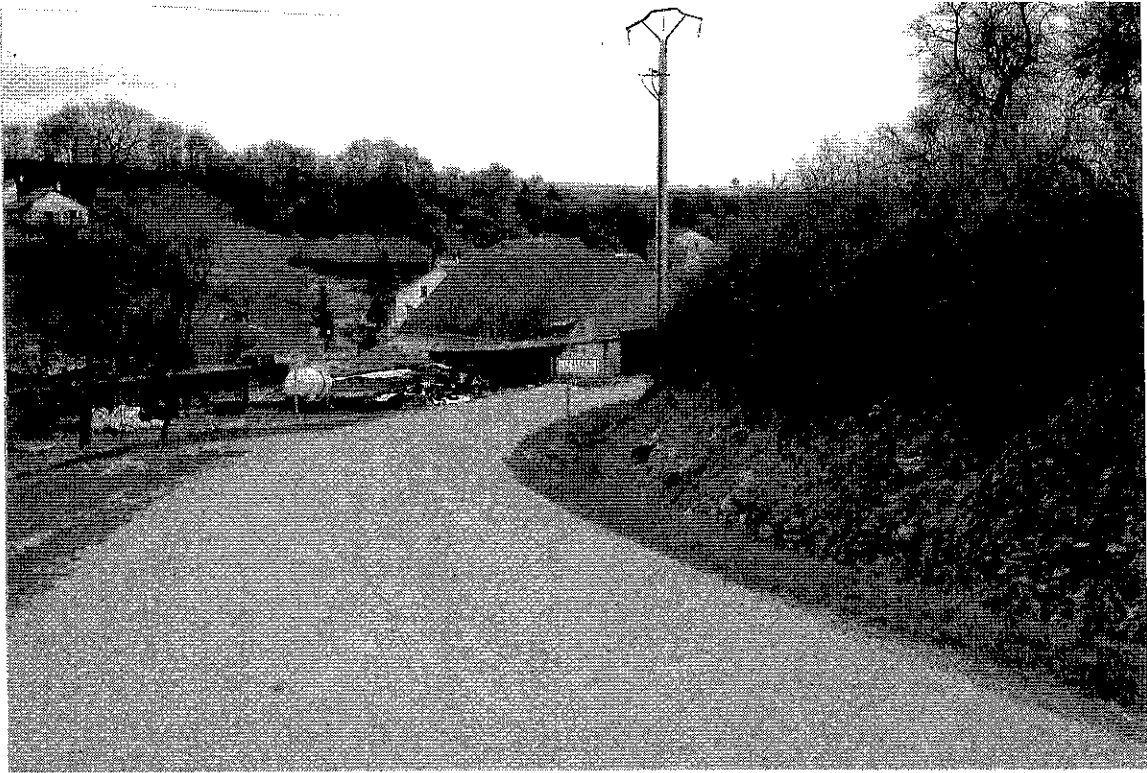
Extension pavillonnaire récente à LAUNSTROFF.



Village de LAUNSTROFF, rue de la frontière.



Village de LAUNSTROFF, rue de Waldwisse.



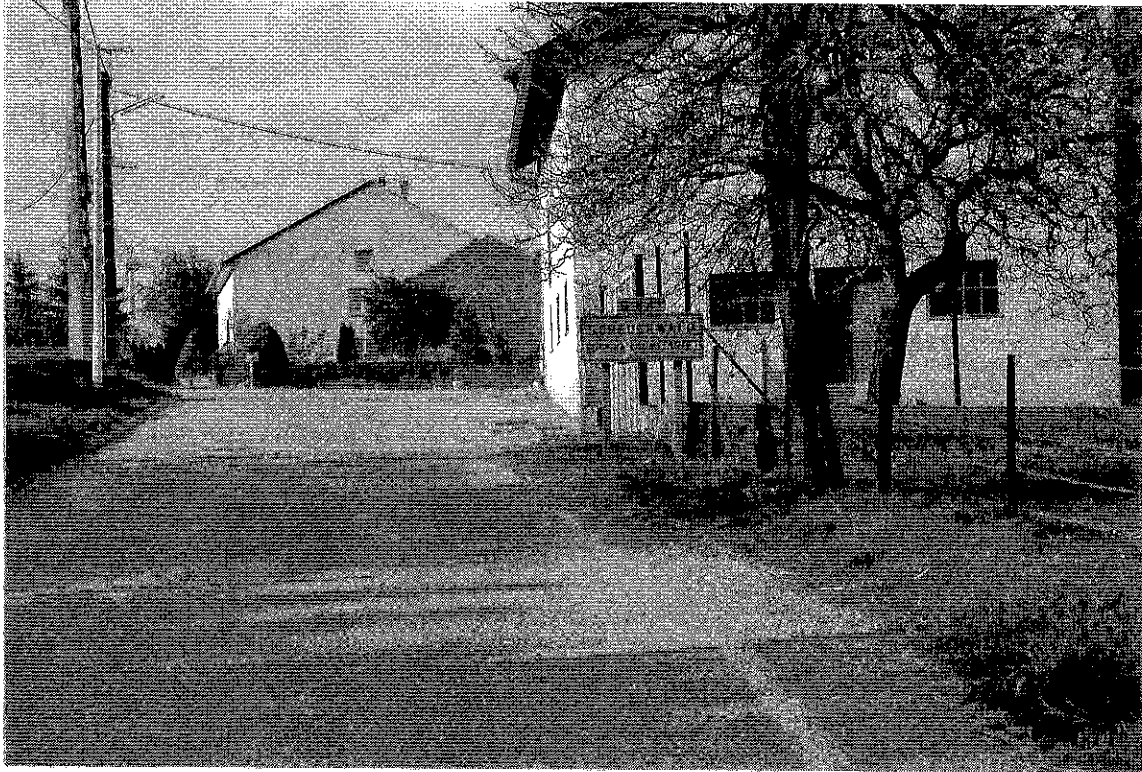
Entrée de FLATTEN, côté LAUNSTROFF, par RD64j.



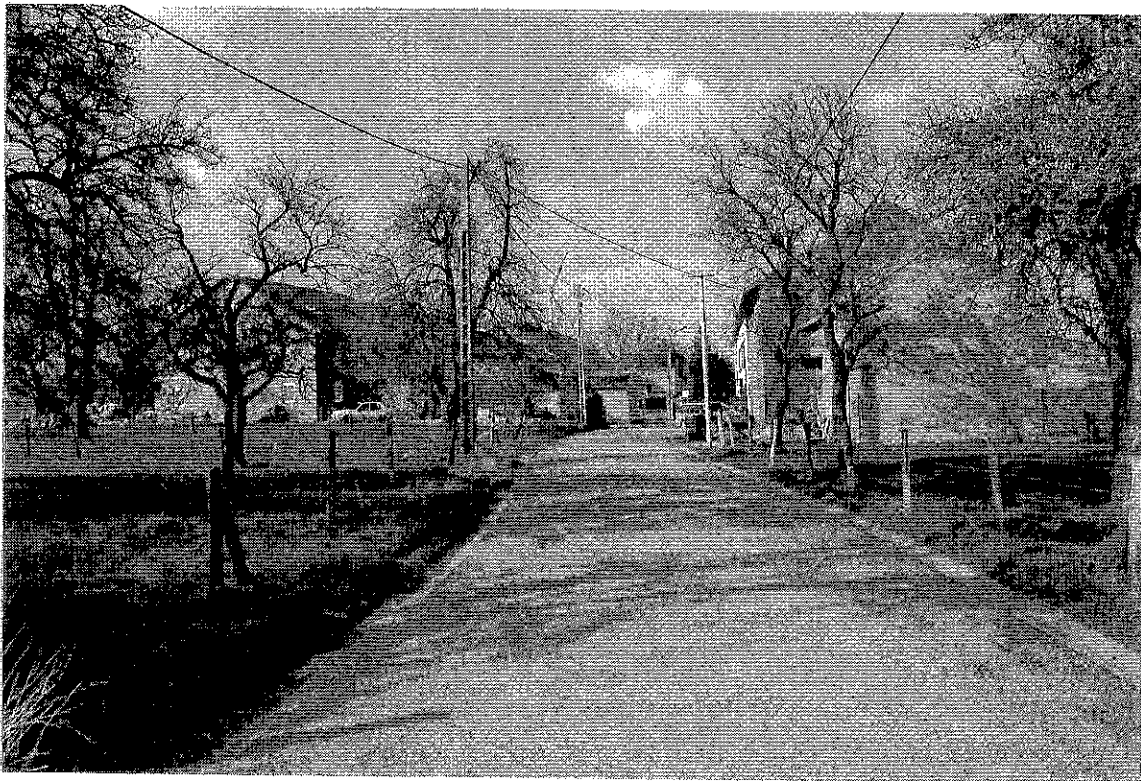
Village de FLATTEN.



Extension de type pavillonnaire à FLATTEN.



Entrée de SCHEUERWALD, côté LAUNSTROFF, par RD64c.



Village de SCHEUERWALD.

1.2.5. Services et équipements

Services

La proximité des services est à relier avec la proximité des commerces. Les services (banques, gare, taxis, trésorerie, notaires, vétérinaire, auto-école, ANPE, gendarmerie, ...) sont présents à SIERCK LES BAINS, HETTANGE GRANDE, YUTZ et à THIONVILLE.

Un office religieux a lieu tous les 15 jours.

Equipements scolaires

L'école primaire est gérée en regroupement pédagogique : maternelle (2 classes à MANDEREN) et primaire (CP et CE1 à MERSCHWEILLER, CE1 et CE2 à RITZING, CM1 et CM2 à LAUNSTROFF). Le ramassage a lieu 4 fois par jour. Il n'y a pas de cantine.

Le collège le plus proche se situe à SIERCK-LES-BAINS, il y a une cantine. La suite des études se poursuit généralement au lycée de THIONVILLE. Il existe un ramassage qui achemine les élèves à SIERCK-LES-BAINS ou à THIONVILLE.

Equipements sportifs et culturels

Les équipements sportifs : un terrain de football et un terrain de petit jeu, la salle socio-culturel LAUNSTROFF RITZING.

Plusieurs associations dynamisent le village :

- association sportive (football) LAUNSTROFF RITZING,
- ami de FLATTEN (préservation chapelle),
- conseil de fabrique,
- comité de gestion de la salle.

Transport en commun

Une ligne régulière d'autocar assure le ramassage scolaire pour le collège et le lycée. Elle dessert SIERCK LES BAINS, WALDWISSE et THIONVILLE.

Assainissement

Le réseau d'assainissement est unitaire. Les eaux collectées du village sont rejetées dans les fossés qui rejoignent le Remelbach sans aucun traitement.

Le syndicat d'assainissement du Remelbach gère le réseau d'eau usée. Le zonage assainissement est fait.

Un traitement par lagunage devrait être mis en place à l'horizon 2015 à 600 m du village le long du ruisseau pour LAUNSTROFF et SCHEUERWALD.

Un traitement autonome est envisagé à FLATTEN.

Alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable est assurée par le syndicat des eaux de RITZING LAUNSTROFF. L'eau est prélevée par forage sur RITZING, elle est amenée jusqu'à un réservoir à RITZING.

Le réseau d'eau potable date de 1973. L'alimentation de la commune est assurée par un surpresseur.

La qualité est correcte. La quantité est suffisante.

Il y a des périmètres de protection (immédiat, rapproché) sur RITZING : ils sont déclarés d'utilité publique.

Protection incendie

LAUNSTROFF possède une défense incendie composée de 12 poteaux : 9 sont hors norme mais utilisables et 3 sont inutilisables.

FLATTEN ne possède qu'un poteau. La prise d'eau dans le ruisseau n'est pas possible.

A SCHEUERWALD, il y a un réservoir de 120 m³.

Les débits maxima vont de 0 à 73 m³/h, les pressions vont de 0 à 3,5 bar.

Traitement des déchets

Les ordures ménagères sont ramassées une fois par semaine. Elles sont acheminées vers le centre d'enfouissement technique de classe II de ABONCOURT. Il y a un tri sélectif en porte à porte une fois tous les 15 jours.

Il y a des conteneurs à LAUNSTROFF (verre, papier, chaussure et vêtement, pile) à la disposition de la population. Les encombrants sont évacués 4 fois par an.

1.2.6. Patrimoine communal

LAUNSTROFF dispose de :

- l'église (Saint Martin, détruite en 1750 et reconstruite en 1841),
- le presbytère, première moitié du 19^{ème} siècle,
- la ferme de 1739 repercée au 19^{ème} et 20^{ème} siècles,
- des croix monumentales du 18^{ème} siècle, sous édicule contemporain, du 19^{ème} siècle,
- des croix de chemin du 19^{ème} siècle,
- une croix de cimetière de 1832,
- les menhirs de l'Europe.

A FLATTEN, il y a une chapelle construite en 1843, une ferme du 18^{ème} siècle et un lavoir.

De nombreux linteaux, du 18^{ème} et du 19^{ème} siècles, sont répertoriés sur des fermes à LAUNSTROFF et SCHEUERWALD.

Des sites archéologiques ont été aussi identifiés. Ce sont :

- une voie gallo-romaine de LYON à TREVES,
- un aqueduc gallo-romain à SCHEUERWALD,
- des indices de production métallurgique d'une villa gallo-romaine au lieu-dit "petit bois de FLATTEN",
- des indices de production métallurgique d'époque indéterminée au lieu-dit "riedlingen",
- un éclat de quartzite du paléolithique moyen au lieu-dit "driesch",
- un tumulus de l'âge du fer,
- une villa gallo-romaine à SCHEUERWALD,
- un habitat gallo-romain à FLATTEN,

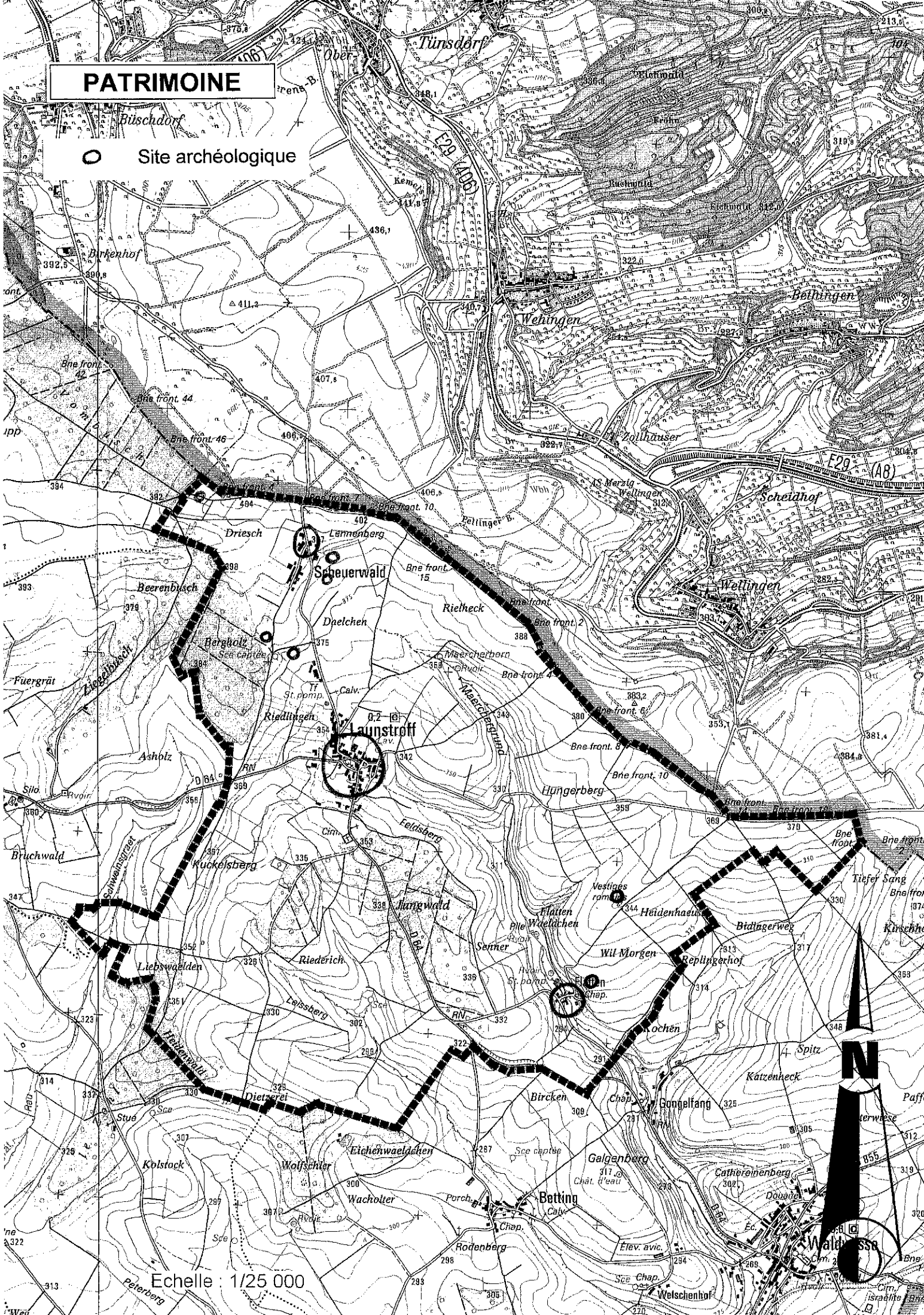
Le village de LAUNSTROFF est attesté depuis le haut moyen âge, celui de SCHEUERWALD depuis l'époque moderne et celui de FLATTEN depuis le bas moyen âge.



L'église de LAUNSTROFF.

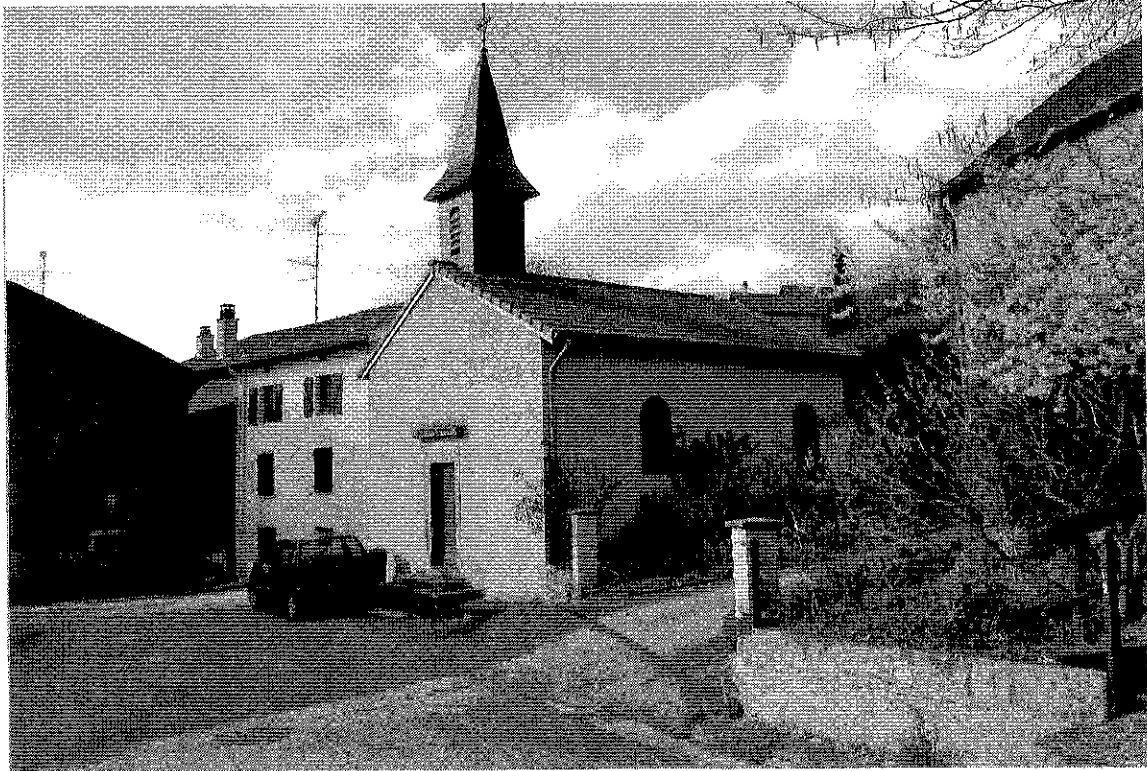
PATRIMOINE

○ Site archéologique



Echelle : 1/25 000





La chapelle de FLATTEN.



Une croix de chemin.

1.3. ELEMENTS PHYSIQUES

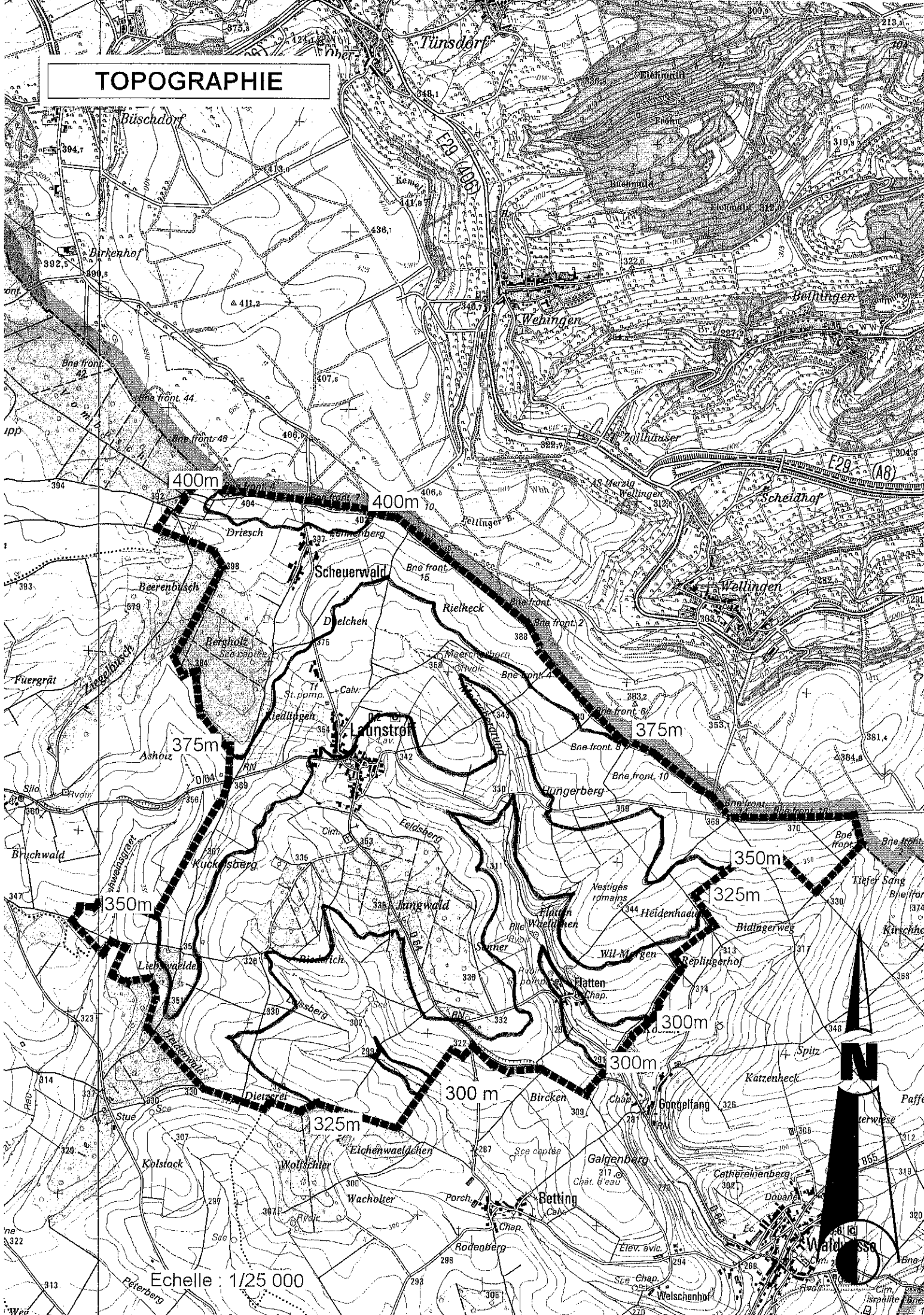
1.3.1. Topographie

Le relief est celui d'un plateau faiblement vallonné. Les altitudes extrêmes vont de 404 m à la frontière allemande au nord de SCHEUERWALD à 291 m dans la vallée du ruisseau de Waldwisse au sud de FLATTEN. Le dénivelé atteint 113 m.

Le village de LAUNSTROFF est implanté dans le tiers nord du ban communal, la mairie se situant à une altitude de 375 m.

Les pentes sont généralement faibles sur le plateau (1 à 2 %). Elles atteignent 20 % sur les coteaux qui bordent le ruisseau de Waldwisse, au nord de FLATTEN.

TOPOGRAPHIE



Echelle 1/25 000



1.3.2. Géologie

Situé en bordure orientale du bassin parisien, sur LAUNSTROFF, sont affleurants :

- les alluvions modernes Fz : leur composition varie en fonction de la nature des terrains traversés. Elles sont présentes dans la vallée du ruisseau de Waldwisse,

- les limons de plateau OE : ce sont des produits de l'altération du soubassement en mélange avec des éléments éoliens. Ils correspondent à des roches argileuses à grains fins, de teinte blanche ou jaunâtre. Ils recouvrent les terrains du Trias au nord ouest du ban et au sud de LAUNSTROFF,

- les marnes à sel gemme et à gypse t_{7a} : elles sont dolomitiques, grises, dites couches à Esthéries, elles surmontent des marnes et argiles bariolées avec anhydrite, des argiles avec sel et des marnes dolomitiques riches en anhydrite. Leur épaisseur totale est de 60 à 70 m. Elles affleurent très ponctuellement au nord ouest du ban communal,

- les dolomies limites t_{6c} : d'une épaisseur de 2 à 4 m, elles sont composées de dolomies grises et de marnes. Elles affleurent ponctuellement à l'ouest du ban communal,

- les marnes bariolées t_{6b} : elles sont violettes, rouges lie de vin, vertes et bleues à cassure polyédrique sans pseudomorphose de sel. D'une épaisseur de 15 à 20 m, elles s'intercalent avec quelques bancs de dolomies compacts jaunes ou gris à aspect flammé. Des restes de plantes et des traces de lignite sont présents. Elles forment une couche affleurante sous forme de languette à l'ouest du village

- la dolomie inférieure t_{6a} : ce sont des dolomies jaunâtres et des marnes jaunes gris de 10 m d'épaisseur. Elles sont affleurantes par tâche sur l'ensemble du ban,

- les calcaires à Cératites t_{5b} : elles couronnent les coteaux du plateau. Les bancs marneux sont très bien développés. Les dalles calcaires des couches à Cératites ont en moyenne 10 à 20 cm d'épaisseur. C'est la couche de terrain la plus représentée sur LAUNSTROFF,

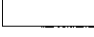



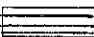
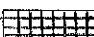
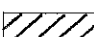

- les calcaires à Entroques t_{5a} : c'est une couche de 7 à 9 m d'épaisseur composée de calcaires en gros bancs, compacts, gris, à grain fins, parfois oolithique et glauconeux. Les fossiles sont plus rares que dans les couches à Cératites. Ils affleurent ponctuellement au sud est du LAUNSTROFF.

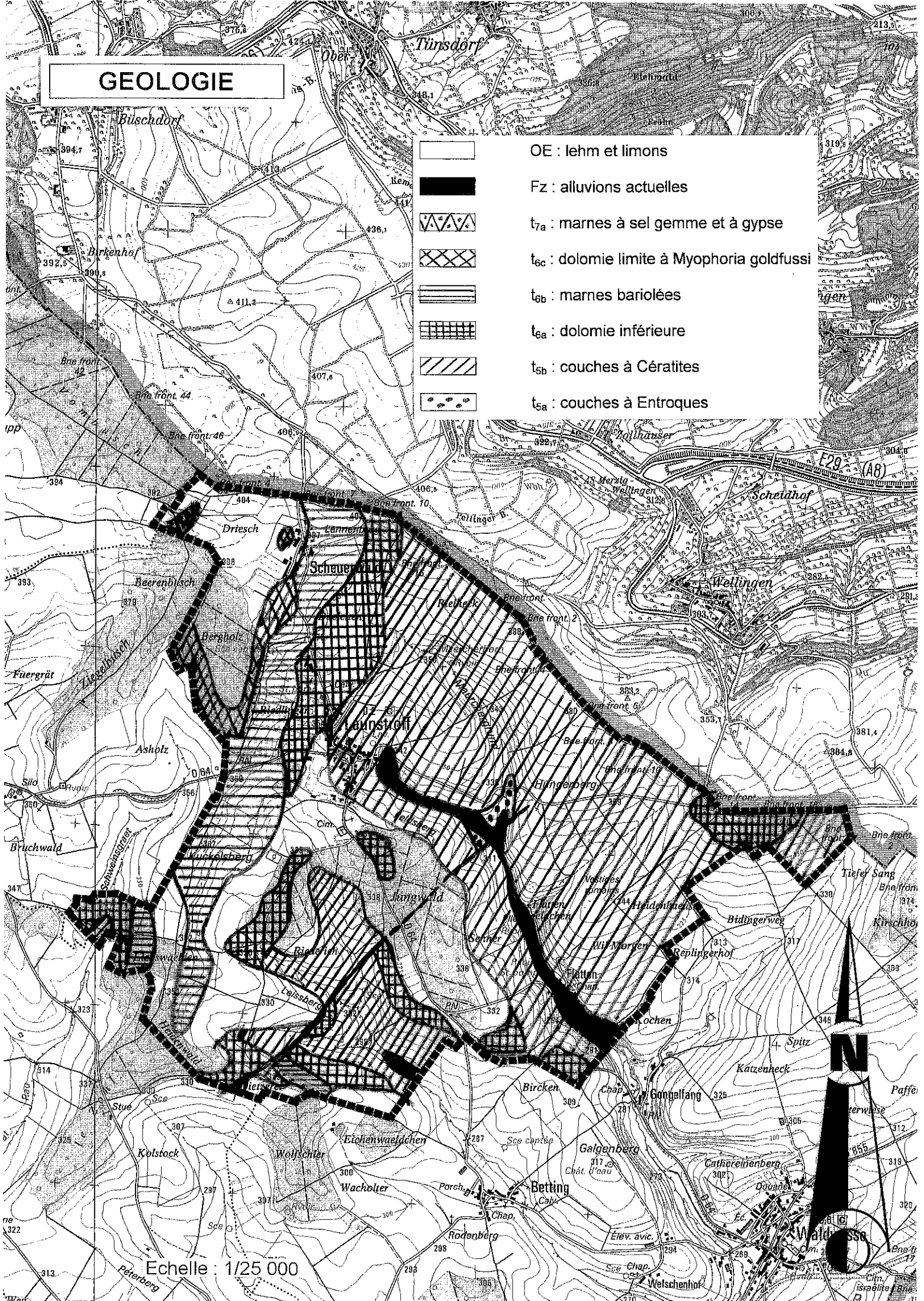
Le ban communal de LAUNSTROFF se trouve sur un plateau calcaire à l'intersection de deux sols :

- un sol calcaire et marmo-calcaire du Dogger, d'où résulte un réseau hydrographique très limité et souterrain,

- un sol argileux où la circulation de l'eau est superficielle. Ce qui provoque alors une qualité des eaux très médiocre.

GEOLOGIE

-  OE : lehm et limons
-  Fz : alluvions actuelles
-  t_{7a} : marnes à sel gemme et à gypse
-  t_{6c} : dolomie limite à Myophoria goldfussi
-  t_{6b} : marnes bariolées
-  t_{6a} : dolomie inférieure
-  t_{5b} : couches à Cératites
-  t_{5a} : couches à Entroques



Echelle : 1/25 000

1.3.3. Eaux

Hydrologie : les eaux superficielles

La commune de LAUNSTROFF est située dans 2 bassins versants, celui de la Nied et appartient au SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des deux Niefs et celui de la Moselle avec le SAGE Métropole lorraine. La gestion de la Nied est réalisée par la DDAF.

Sur le ban communal, sont présents :

- le ruisseau du Schweingrät qui prend sa source à MANDEREN. Il devient ruisseau de Hoechelbach sur OBERNAUMEN, puis ruisseau de Hangoldbach sur MONTENACH. Il se jette dans le ruisseau de Montenach en rive gauche sur MONTENACH. Ce dernier rejoint la Moselle à SIERCK LES BAINS,

- le ruisseau de Betting qui prend sa source sur LAUNSTROFF au sud de la forêt communale. Il se jette en rive droite dans le ruisseau de Waldwisse au sud du village du même nom,

- le ruisseau de Waldwisse qui prend sa source sur LAUNSTROFF au nord du village. Il prend le nom de ruisseau de Heltenbach sur SCHWERDOFF puis se jette en rive gauche dans le Remelbach sur COLMEN. Ce dernier rejoint la Nied à GUERSTLING.

Sur LAUNSTROFF, les ruisseaux drainent des territoires agricoles,

Ces cours d'eau sont en tête de 2 bassins versants. Les données qualités ne sont pas disponibles. Les ruisseaux de Schweinsgrät et de Betting ne traversent que des espaces agricoles et devraient être de bonne qualité (1B), voir très bonne qualité (1A). Le ruisseau de Waldwisse reçoit les eaux usées de LAUNSTROFF et de FLATTEN. Sans traitement des eaux usées, la qualité doit se dégrader au point de rejet pour ensuite s'améliorer compte tenu de la faible pression urbaine.

L'objectif de qualité des eaux de la Nied est 1B (bonne qualité), il est considéré identique pour ses affluents. L'objectif de qualité de la Moselle est aussi 1B (bonne qualité) comme le ruisseau de Montenach.



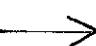
Hydrogéologie : les eaux souterraines

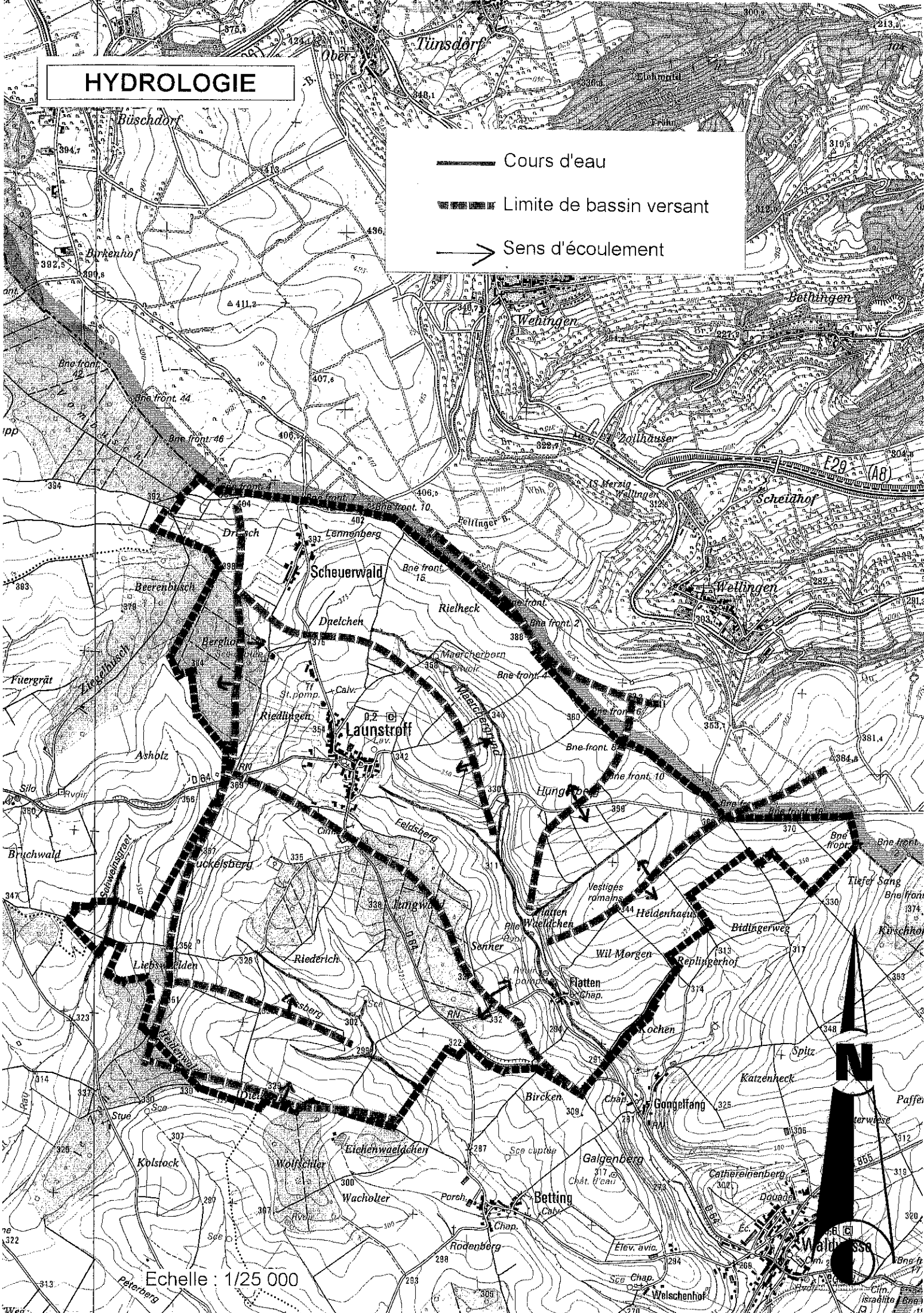
Le principal aquifère est dans la nappe des grès vosgiens. C'est le réservoir naturel d'une eau potable presque toujours d'excellente qualité ; il fournit une eau sous pression, parfois artésienne.

La nappe du Muschelkalk donne naissance à quelques sources tandis que les nappes alluviales fournissent des appoints d'eaux locaux.

L'eau potable est captée sur le ban communal à partir des calcaires à cératites. Elle bénéficie de périmètres de protection de captage (immédiat et rapproché, soit environ 26 ha). La nappe est captive ou semi captive sous les formations marno-dolomitiques de la Lettenkohle.

HYDROLOGIE

-  Cours d'eau
-  Limite de bassin versant
-  Sens d'écoulement



Echelle : 1/25 000



Le ruisseau de Waldwisse à FLATTEN.

1.4. MILIEUX NATURELS

1.4.1. Milieux biologiques

Flore

Le ban communal présente deux grands types de milieux naturels :

- les espaces agricoles : cultures et surfaces en herbe (76%),
- les boisements (13%).

Les terrains agricoles n'offrent que peu d'intérêt d'un point de vue milieu biologique naturel. Ils sont la conséquence de l'intensification des pratiques culturales et n'ont plus la diversité floristique endémique.

Les prairies naturelles humides sont des milieux dépendants des pratiques agricoles. Elles ne perdurent qu'au travers de la fauche et du pâturage qui empêchent la colonisation par les arbustes et les ligneux. Les prairies de fauche sont dominées par les graminées (Vulpin, Fétuque, Pâturin). Les prairies pâturées présentent un intérêt floristique moindre, elles sont souvent transformées par l'apport de fertilisant ou de plantation (Trèfle, graminées).

Les milieux biologiques naturels se sont maintenus principalement dans les massifs boisés. C'est une Chênaie avec présence de Hêtre. Les massifs boisés apparaissent comme partout en Lorraine, comme des lambeaux de la forêt d'origine défrichée. Ils marquent les anciens finages et séparent encore les communes. Les essences dominantes sont le Hêtre, les Chênes pédonculés et sessiles. Sont aussi présents le Frêne, l'Erable sycomore, le Merisier, et des résineux (Epicéa).

Les bords de ruisseau présentent également un intérêt écologique. En eau libre, ce sont les callitriches, les algues et les mousses qui sont présentes. Les roselières peuvent ceinturer l'eau libre avec les Massettes, les Carex.

Les vergers sont localisés en bordure du bâti de FLATTEN et dans les espaces agricoles autour de LAUNSTROFF. Sur prairie de fauche essentiellement, ils sont issus de plantations en alignement d'arbres fruitiers.

Faune

La forêt de LAUNSTROFF contient une faune chassée : Chevreuil et Sanglier. Les lisières forestières proches des zones cultivées constituent ainsi des zones de refuge et de transition. Le massif forestier, lieu sécurisant pour les petits mammifères peut abriter : Blaireau, Renard, Fouine, probablement Martre et Chat sauvage.

Les cours d'eau sont peuplés par des Salmonidés en mélange avec des Cyprinidés : Truite, Chabot, Loche.

Les zones de culture intensive présentent un intérêt pour le Busard cendré. Celui-ci trouve dans les champs de céréales, des milieux de substitution aux marais dans lesquelles il se reproduisait et qui ont disparus.



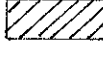

Les prairies accueillent mammifères et oiseaux.

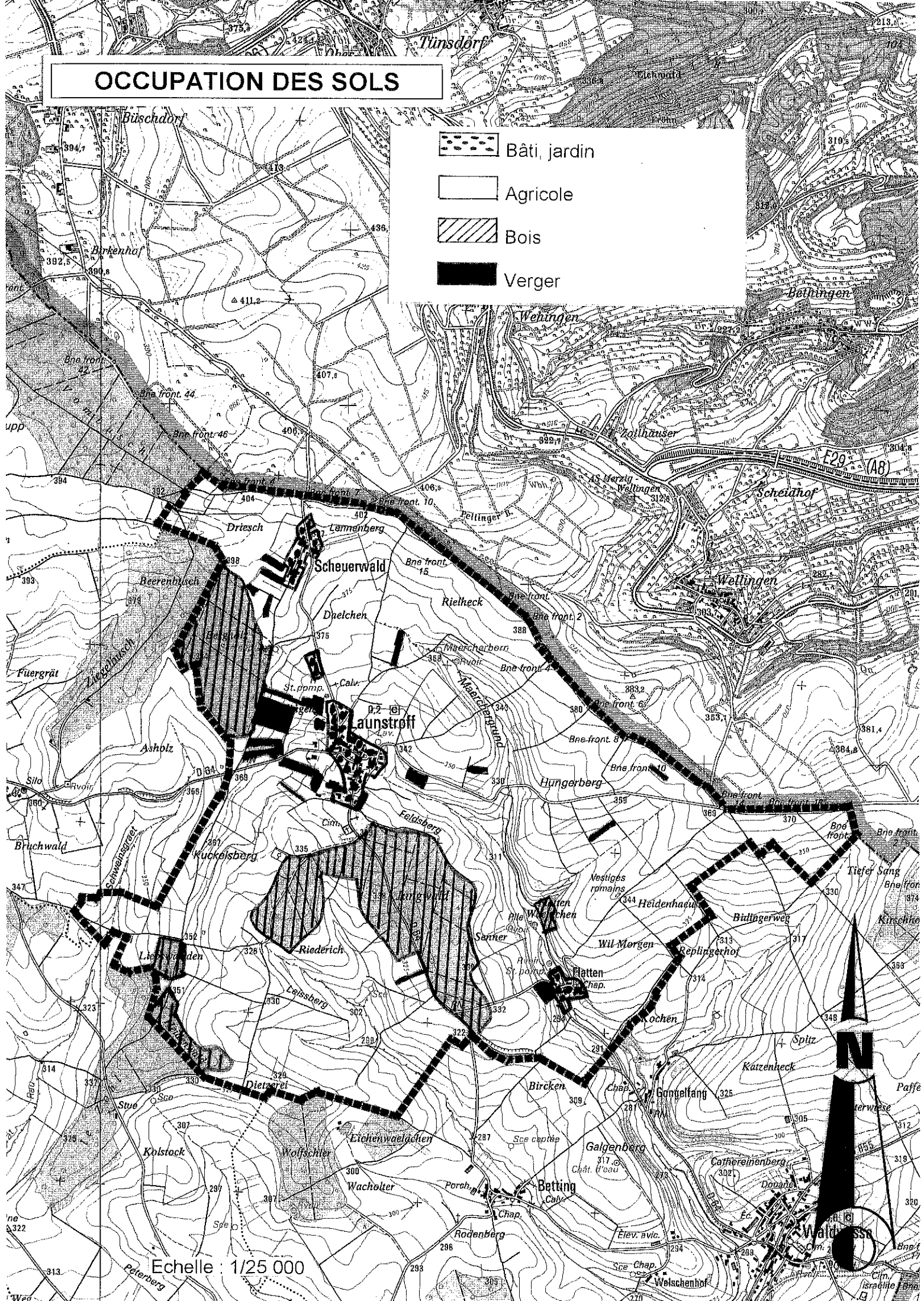
1.4.2. Sites d'intérêt écologique

Il n'y a pas de ZNIEFF¹.

¹ ZNIEFF : Zone Naturelle d'intérêt Faunistique et Floristique

OCCUPATION DES SOLS

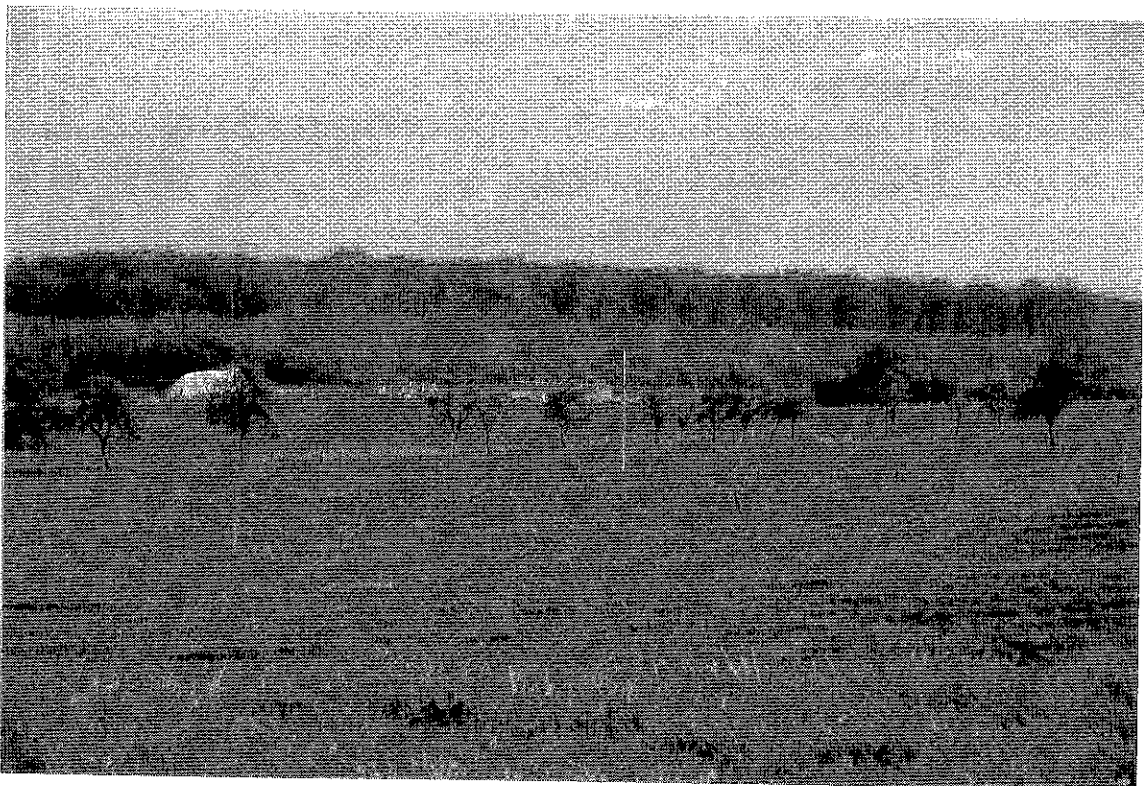
-  Bâti, jardin
-  Agricole
-  Bois
-  Verger



Echelle : 1/25 000



Un verger sur prairie de fauche sur les hauteurs de FLATTEN.



La forêt communale avec terrain de football en lisière.

1.4.3. Paysage

Le ban communal est lisible facilement. Le réseau de routes est suffisant pour avoir une bonne appréhension du paysage rural qui domine très largement. Les boisements créent des barrières visuelles. Les vergers et les arbres isolés soulignent le relief qui reste très peu contrarié.

Dans la vallée, le ruisseau de Waldwisse s'est installé sur des terrains tendres qu'il a érodés. Il est bordé par des arbres isolés qui laissent imaginer l'eau courante. Le relief est peu marqué, les vues sont courtes. Ce sont les prairies qui dominent.

A proximité de SCHEUERWALD, le paysage est très différent. C'est un plateau dégagé, aux vues longues. L'artificialisation du site est marquée par la présence d'éoliennes positionnées en Allemagne à quelques mètres de la frontière. Vers l'ouest les vues sont arrêtées par la forêt créant un écran visuel quelque soit la saison.

En provenance de MANDEREN, le village de LAUNSTROFF se découvre doucement, c'est d'abord un écrin de verdure puis l'apparition des constructions. La forme élancée du clocher de l'église tranche au dessus du village traditionnel aux toitures rouges. Le village forme une entité traditionnelle. C'est l'extension récente en direction de WALDWISSE qui marque l'unité ancienne, de part sa localisation, son architecture et son insertion dans le site.

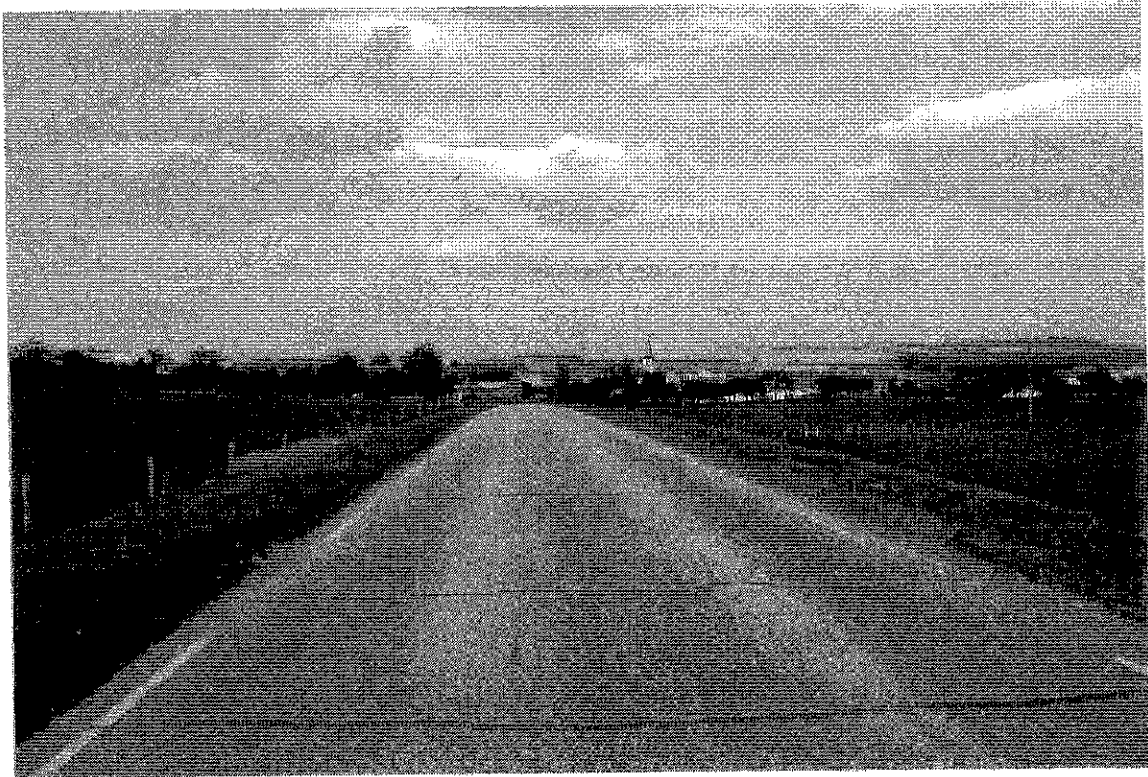
En provenance de WALDWISSE, il faut traverser un couloir vert (la forêt communale) avant d'emprunter un tronçon sinueux de la route départementale que permet après le dernier virage de découvrir enfin le village de LAUNSTROFF. La position en surplomb de la route permet d'appréhender le paysage au-delà du village, notamment en direction de SCHEUERWALD. Le village est construit au niveau d'un vallonnement (quelques voies de desserte intra-muros sont d'ailleurs en pente douce). Il est dominé par les caractéristiques lorraines où les constructions accolées sont très présentes. L'activité agricole est fortement présente et marque nettement les abords du village par la présence de bâtiments agricoles de grande dimension qui peuvent interrompre la vision d'ensemble du bâti.



Espace agricole au relief doux dans la vallée du ruisseau de Waldwisse.



Paysage agricole de plateau. Les boisements forment les écrans visuels et les points de repère.



La village de LAUNSTROFF en provenance de MANDEREN : vergers en limite du bâti, clocher marqué et toitures rouges



Le hameau de SCHEUERWALD, milieu rural dominant aux caractéristiques lorraines.

1.5. UTILISATION DU SOL

1.5.1. Agriculture

En 1979, il y avait 39 exploitations, 30 en 1988, 18 en 2000 et 2005 dont 4 doubles actifs.

Toutes les exploitations sont orientées vers la polyculture et l'élevage.

En 2000, l'espace agricole représente 597 ha sur 781 ha totaux. Il est voué à la culture : les agriculteurs produisent des céréales. Les surfaces toujours en herbe représentent 420 ha en 2000. L'élevage est orienté vers la volaille (196 têtes en 2000), les bovins (1198 têtes en 2000) et les porcins (197 têtes en 2000).

Il y a eu un aménagement foncier fini en 1991.

1.5.2. Sylviculture

La forêt communale de LAUNSTROFF est gérée par l'ONF. Elle s'étend sur 100 ha.

La forêt dispose d'un plan d'aménagement pour la période 1995 – 2009. C'est une série unique traitée en conversion et transformation en futaie régulière par la méthode du groupe de régénération élargi.

Les objectifs sont la production de bois d'oeuvre de qualité tout en assurant la protection du milieu. La qualité du bois est médiocre en raison de la mitraille.

En surface, les essences présentes sont :

- le Chêne : 22%,
- le Hêtre : 59%,
- les autres feuillus (Chêne rouge, Erable sycomore, Merisier, Frêne, ...) : 14%
- l'Epicéa : 3%.

Par des gestions passées, la forêt a été traitée :

- jusqu'en 1870 : taillis sous futaie à révolution de 25 ans,
- de 1870 à 1933 : conversion en futaie,
- de 1933 à 1970 : conversion en futaie jardinée,
- de 1971 à 1994 : futaie régulière par la méthode du quartier de régénération.

1.5.3. Richesses naturelles

Il n'y a pas de richesses au niveau du sol et sous-sol.

2. HYPOTHESES ET OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

2.1. LE PORTER A LA CONNAISSANCE

Le 28 décembre 2004, Monsieur le Préfet a fait parvenir à la commune de LAUNSTROFF le porter à la connaissance.

Par délibération en date du 06 novembre 2003, le Conseil Municipal a décidé de prescrire une carte communale sur l'ensemble du territoire de la commune.

2.2. LES ACTIONS EN INTERCOMMUNALITE

Les actions en intercommunalité sont :

- l'adduction eau potable par le syndicat des eaux de RITZING LAUNSTROFF,
- l'assainissement par le syndicat du Remelbach,
- la collecte et le traitement des ordures ménagères par la communauté de communes des trois frontières,
- le tourisme par l'office du tourisme de SIERCK,
- le regroupement pédagogique (LAUNSTROFF, RITZING, MERSCHWEILLER, MANDEREN) du primaire,
- le ramassage scolaire par le Conseil Général,
- la protection incendie par le SDIS,
- l'électricité par le SISCODIP de THIONVILLE,
- le financement des études pour l'IUT de THIONVILLE par le syndicat intercommunal pour l'étude et la réalisation de projet d'implantation de structure universitaire dans l'agglomération thionvilloise.

3. CONCLUSION

La commune de LAUNSTROFF est proche de SIERCK LES BAINS qui a une fonction de bourg dans cette partie de la Moselle. Les atouts de LAUNSTROFF sont liés à ces vastes espaces agricoles, ses trois pôles bâtis (SCHEUERWALD, FLATTEN et LAUNSTROFF) et sa proximité immédiate de l'Allemagne.

Les contraintes de développement de LAUNSTROFF sont liées aux exploitations agricoles. Les servitudes d'utilité publique (1 forêt soumise, 1 réseau électrique, 1 réseau de gaz) ne sont pas des contraintes à l'urbanisation. La pression foncière n'est pas pesante.

Les projets de développement peuvent être ainsi aisés dans les secteurs qui prolongent le bâti existant et qui sont suffisamment loin des bâtiments d'élevage. La création d'une zone d'activité de dimension transfrontalière peut être envisagé compte tenu de la présence proche de l'autoroute allemande (A8 : SARREBRUCK LUXEMBOURG) et de l'échangeur de MERZIG.

**DEUXIEME PARTIE
JUSTIFICATION DES
DISPOSITIONS DE LA CARTE
COMMUNALE**

1. CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

1.1 CONTRAINTES AGRICOLES

La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain (SRU) modifie, en son article 204, les dispositions de l'article L.111-3 du code rural.

"Art. L 111-3 - Lorsque des dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute nouvelle construction précitée à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes."

"Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, une distance d'éloignement inférieure peut être autorisée par l'autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte des spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d'urbanisme opposables aux tiers et dans les parties actuellement urbanisées de la commune en l'absence de documents d'urbanisme."

La rédaction antérieure de cet article imposait à toute construction à usage d'habitation ou à usage professionnel nécessitant une autorisation administrative de construire, une distance d'éloignement de 100 mètres ou 50 mètres, par rapport aux bâtiments agricoles existants soumis respectivement au régime des installations classées ou au règlement sanitaire départemental.

La nouvelle rédaction de cet article n'impose ces distances d'éloignement qu'aux nouvelles constructions à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes. Le principe de réciprocité ne s'applique plus aux bâtiments d'habitation construits pour l'agriculteur propriétaire de l'installation agricole considérée.

Par dérogation, une distance d'éloignement inférieure peut être acceptée par l'autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la Chambre d'agriculture, pour tenir compte des spécificités locales.

La Chambre d'agriculture élabore des critères afin d'appréhender au mieux ce nouveau rôle.

Cette demande de dérogation peut être formulée par le pétitionnaire à tout moment de la procédure et doit être déposée en mairie afin d'exprimer l'avis de la collectivité par des spécificités locales, avant instruction du permis de construire.

Pour assurer une meilleure instruction des dossiers de permis de construire susceptibles d'être concernés par les nouvelles dispositions de l'article L.111-3 du code rural, il est donc indispensable que les services instructeurs disposent des informations relatives à la présence de bâtiments agricoles, à proximité de la future construction, dès le dépôt de la demande.

Distances d'implantation des habitations par rapport aux bâtiments d'élevage

ELEVAGES SOUSMIS A	DISTANCES MINIMALES A RESPECTER
Règlement sanitaire départemental	<u>Elevages porcins à lisier</u> : 100 mètres <u>Autres élevages</u> : 50 mètres <u>Volailles et lapins</u> : 25 mètres pour élevage de 50 à 500 animaux, au-delà 50 mètres
Réglementations des installations classées pour la protection de l'environnement	<u>Elevages porcins</u> : 100 mètres ramenés à 50 mètres lorsque la stabulation est prévue sur litière <u>Elevages bovins</u> : 100 mètres ramenés à 50 mètres lorsque la stabulation est prévue sur litière <u>Elevages canins</u> : 100 mètres <u>Elevages avicoles</u> : si densité inférieure ou égale à 0,75 animaux équivalents : 50 mètres. Si densité supérieure : 100 mètres
. au régime déclaratif	
. au régime de l'autorisation	<u>Elevages porcins</u> : 100 mètres <u>Elevages bovins</u> : 100 mètres <u>Elevages canins</u> : 100 mètres <u>Elevages avicoles</u> : si densité inférieure ou égale à 0,75 animaux équivalents : 50 mètres. Si densité supérieure : 100 mètres

1.2 CONTRAINTES LIEES AUX SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

La forêt soumise au régime forestier ainsi que les canalisations de transport de gaz ne sont pas des contraintes, elles sont très éloignées des zones bâties

Le réseau électrique assure une desserte satisfaisante des zones bâties actuelles et peut permettre une extension des pôles urbains.

La servitude d'alignement liée à la RD64 n'est contraignante que pour LAUNSTROFF village.

2. CONTRAINTES LIEES A LA ZONE BATIE

La configuration de LAUNSTROFF (village et ses deux hameaux : FLATTEN et SCHEUERWALD) divise la commune en trois parties reliées par des RD. Le bâti forme ainsi des îlots.

Les quelques logements vacants qui restent pourrait être réhabilités. Ces anciennes structures seront confrontées aux besoins nouveaux en matière de confort.

LAUNSTROFF a une position discrète dans l'environnement naturel ce qui implique de ne pas multiplier les zones d'urbanisation future et d'éviter le coup par coup en mitage. La réalisation d'opération groupée pourrait permettre aussi de mieux définir les limites hiérarchiques des différents espaces (public, privé, bâti, naturel).

3. ENJEUX COMMUNAUX

LAUNSTROFF a une configuration en S, le long de la rue de la frontière et la rue de Waldwisse. Des voies courtes s'y greffent (rue de Ritzing, rue du presbytère, rue de la fontaine, rue du ruisseau, rue nouvelle du lotissement). Ces quelques rues constituent l'identité villageoise. La rue du ruisseau est étroite, elle pose des problèmes de circulation, elle devrait être mise en sens unique.

SCHEUERWALD s'est développé selon un axe linéaire principal.

FLATTEN s'est densifié autour de la chapelle, dans un premier temps puis une extension parallèle au ruisseau a étendu le hameau.

L'entretien et la réhabilitation du bâti existant ont été retenus afin de préserver l'attractivité de la commune et répondre à la loi SRU. Pour permettre une croissance démographique, offrir de nouveaux terrains à bâtir est la seconde volonté communale.

Compte tenu de la problématique locale (bâtiment agricole, zone inondable ponctuelle à FLATTEN, RD, frontière), les zones d'extension de l'habitat sont à :

- SCHEUERWALD : au nord du bâti en direction de la frontière,
- FLATTEN : le long des axes existants dans les limites des constructions existantes,
- LAUNSTROFF : rue de la frontière jusqu'au chemin rural en direction de SCHEURWALD, rue de Ritzing jusqu'au panneau d'agglomération, rue de la fontaine jusqu'au fossé, rue du ruisseau jusqu'au bâtiment agricole, création le long du chemin rural au sud est du village au lieu-dit "auf reit" d'une zone de 1 ha.

Il n'est pas prévu d'extension le long des RD hors agglomération.

L'étude assainissement est réalisée : elle prévoit un mode de traitement collectif des eaux usées pour SCHEURWALD et LAUNSTROFF. FLATTEN restera en autonome.

Il est envisagé de réaliser une zone d'activité transfrontalière qui sera gérée par la communauté de communes des trois frontières sur la partie française. Cette eurozone permettra des activités de logistique et de fret. Elle bénéficie de la proximité de l'A8 en Allemagne et de l'aéroport international de Luxembourg. Il y a un projet de création d'un échangeur complet au niveau de LAUNSTROFF afin d'améliorer les accès, celui de MERZIG n'est qu'un demi échangeur.

Les données paysagères fortes liées à la présence d'espaces agricoles importants et de vastes forêts pourront être préservées.

4. DEVELOPPEMENT COMMUNAL

La commune souhaite accroître la population. Le village et ses hameaux en tant qu'unité devraient être préservés.

Autour du bâti existant, le même raisonnement est tenu. Il s'agit :

- d'inclure les constructions existantes de type habitation et non agricoles,
- de tenir compte de la présence des réseaux et de la largeur des voies,
- le parcellaire cadastral n'est pas systématiquement retenu comme limite de zone, notamment à l'arrière des constructions où est plutôt recherchée une situation ne permettant pas de réaliser une seconde rangée de maisons.

Tout type de construction est possible en zone A notamment les annexes (garage, abris de jardin) dans les limites proposées.

Des places à bâtir, situées dans les "dents creuses" peuvent permettre une extension de la population ainsi qu'aux lieux-dits "wasen" et "auf reit" où la PVR (participation pour voie et réseau) pourra être mise en place afin de permettre de viabiliser les parcelles et de les rendre constructibles.

La future zone bâtie au lieu-dit "auf reit" aura un accès unique sur la RD64 par le chemin rural existant.

Les bâtiments agricoles ont été exclus de la zone urbanisable lorsqu'ils sont en frange du bâti.

Une zone B à vocation d'activité est souhaitée en nord de LAUNSTROFF, le long de la frontière. Elle couvre environ 48 ha sur LAUNSTROFF, une surface équivalente est envisagée en Allemagne, en continuité de celle-ci.

En zone naturelle notée N, l'adaptation, la réfection, l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et la mise en valeur des ressources naturelles sont seules autorisées.

Les objectifs de développement de la commune sont donc volontairement importants et permettent une augmentation de 5% au moins de la population, soit environ 125 habitants.